CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales et d'actualité

Commission plénière

RÉUNION PUBLIQUE

JEUDI 7 MAI 1998

SOMMAIRE

INTERPELLATIONS JOINTES

de M. Benoît Veldekens et de Mme Marie Nagy (Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente) à M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des relations extérieures et M. Rufin Grijp, Ministre de la Fonction publique, du Commerce extérieur, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'Incendie, et de l'Aide médicale urgente

(Orateurs : M. Benoît Veldekens, Mme Marie Nagy, MM. Jean-Pierre Cornelissen, Leo Goovaerts, Mme Sylvie Foucart, MM. Dominiek Lootens-Stael, Sven Gatz et M. Rufin Grijp, Ministre de la Fonction publique, du Commerce extérieur, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'Incendie, et de l'Aide médicale urgente)

INTERPELLATIONS JOINTES

de MM. Sven Gatz, Dominiek Lootens-Stael, Mme Evelyne Huytebroeck, MM. Michiel Vandenbussche et Dominique Harmel (situation de la STIB) à M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport

(Orateurs : MM. Sven Gatz, Dominiek Lootens-Stael, Mme Evelyne Huytebroeck, MM. Michiel Vandenbussche, Dominique Harmel, Mme Françoise Carton de Wiart, MM. Walter Vandenbossche, Willy Decourty, Guy Vanhengel, Thierry de Looz-Corswarem et M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport)

QUESTIONS ORALES

de Mme Evelyne Huytebroeck (anciennes brasseries Wielemans),

de M. Jacques De Coster (entretien des voiries régionales)

et de M. Benoît Veldekens (visite du Secrétaire d'Etat chargé des travaux publics à Lyon)

et réponses de M. Eric André, Secrétaire d'Etat adjoint au ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport.

Présidence de M. Armand De Decker, Président

- La séance est ouverte à 14h40.

INTERPELLATION DE M. BENOIT VELDEKENS A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES ET RUFIN GRIJP, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'AIDE MEDICALE URGENTE,

concernant "les vives tensions qui opposent le ministre chargé de la lutte contre l'incendie et de l'aide médicale urgente au personnel du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente (SIAMU) suite à la réalisation d'un audit externe et sur les mesures concrètes à prendre dans le prolongement de celui-ci" et

INTERPELLATION JOINTE DE MME MARIE NAGY

concernant "le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale".

M. Benoit Veldekens .- Nous savons jusqu'à quels confins de l'absurde le Service d'Incendie et d'Aide Médicale urgente (SIAMU) est l'otage des conflits linguistiques et communautaires de notre Région.

Pour moins de 6 emplois du cadre de ce service, on a vu un secrétaire d'Etat démissionner et nos institutions régionales et bicommunautaires compromises dans leur fonctionnement!

Il y aura bientôt 3 ans que le cadre linguistique du SIAMU a été annulé et près de 6 mois que le gouvernement a convenu d'un nouveau cadre qui n'a toujours pas reçu l'aval de la Commission Permanente de Contrôle Linguistique (CPCL).

Le ministre semble soudain réaliser qu'il y a des problèmes de fonctionnement et d'organisation au sein de ce service dont il a la responsabilité directe.

Normalement, le nouveau cadre linguistique que vous avez minutieusement élaboré, service par service, pour bien faire ressortir le seul critère retenu par le Conseil d'Etat, le volume des affaires traitées, doit correspondre aux besoins fonctionnels d'un cadre organique préétabli (nombre d'emplois par direction, par niveau, par grade).

L'audit vous recommandant d'apporter de substantielles modifications à ce cadre organique, vous avez inversé les priorités et votre récente proposition de cadre linguistique est déjà totalement dépassée, et sans justification fonctionnelle. Vous devriez donc revoir votre copie, ce que, nous l'avons bien compris, vous ne ferez pas.

C'est sciemment que vous avez attendu avant de divulguer, au début du mois dernier, les conclusions de cet audit qui vous étaient cependant connues depuis plusieurs mois déjà.

Vous faisiez d'une pierre deux coups : vous obteniez satisfaction sur votre objectif d'un statu quo virtuel en matière linguistique et sur le maintien en service de tous les agents néerlandophones; ensuite, en divulguant les conclusions de l'audit à un an des élections, vous vous épargnez l'effort et le devoir de réaliser toute réforme en profondeur du SIAMU d'ici la fin de la législature. Vous consulterez longuement et seules quelques mesures mineures pourront éventuellement être adoptées.

On reconnaît là votre habileté, Monsieur le Ministre, mais on ne s'en réjouira pas car elle se sera avérée préjudiciable à un service public qui jouit d'une confiance et d'une considération inversement proportionnelles à celles que vous semblez leur porter.

Comment ne pas déplorer que vous ayez révélé à la presse la teneur de l'audit sans même en informer les organisations représentatives du personnel? Cette attitude n'est pas de nature à améliorer la communication avec les syndicats, que l'audit qualifie de "souvent difficile et peu constructive", ni à apaiser les tensions qui vous opposent au personnel d'un organisme de catégorie A qui compte plus de 1.000 agents et un budget de 2,4 milliards et qui est placé, non sous votre tutelle, mais bien sous votre autorité de gestion.

Si l'audit établit des constats accablants, c'est à vous-même qu'ils s'adressent.

Or, les conclusions similaires d'un audit antérieur, réalisé à la demande de votre prédécesseur, M. Anciaux, en 1991, n'ont jamais été exploitées. De leur côté, les organisations syndicales ont, en 1995 également, attiré votre attention sur les nécessaires réformes à mettre en oeuvre. A l'époque, vous auriez déclaré que le SIAMU ne vous prenait que 5% de votre temps de travail et que c'était suffisant. Rien n'a bougé depuis lors, hormis l'ordonnance vous habilitant à organiser l'école du feu, qu'on attendait depuis deux ans et qui mettra sans doute de longs mois encore avant d'être en service.

A ce jour, le bilan de votre action est donc quasi nul.

M.Rufin Grijp, Ministre de la Fonction publique, du Commerce extérieur, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'Incendie, et de l'Aide médicale urgente (en néerlandais).- Lorsque j'ai annoncé l'audit de l'administration, monsieur Benoît Veldekens a déclaré qu'il resterait sans résultat. A présent, je puis vous assurer que cet audit a bel et bien été effectué dans son intégralité.

M. Benoit Veldekens .- Ne vous refugiez pas derrière ces audits pour ne rien faire. C'est justement à leur sujet que je vous interpelle.

Selon le nouvel audit, les missions des pompiers n'ont jamais été clairement formulées en termes de priorités et d'objectifs. L'organigramme actuel, dont l'établissement va de pair avec la définition du cadre organique,manque de clarté, n'est pas adapté à une bonne exécution des tâches et n'a, semble-t-il, pas été revu à la disparition de l'Agglomération. Il ne comporte aucune description claire des fonctions. Un certain nombre de fonctions-clé font défaut, telle la formu-

lation des stratégies et des plannings à long terme, la communication, l'évaluation et, de manière générale, toutes celles qui se rattachent aux modes de gestion du personnel et des budgets. Il n'y a pas de tableaux de bord financiers, le budget ne peut être utilisé comme instrument de gestion (pas de priorités, pas d'inventaire complet de l'actif, pas de comptabilité analytique...), le support informatique de la facturation est déficient et le risque de double paiement est réel. L'audit note aussi l'absence de tout schéma directeur informatique. Les méthodes de travail du service du personnel sont jugées dépassées et il est, semble-t-il, dirigé par des officiers qui participent également aux interventions et ne sont pas disponibles à plein temps.

(Protestations de M. Rufin Grijp, Ministre de la Fonction publique, du Commerce extérieur, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'Incendie, et de l'Aide médicale urgente).

M. Anciaux avait demandé un audit en 1991, mais pour vous la priorité était linguistique.

M. Leo Goovaerts (en néerlandais).- Le ministre a déjà clairement montré que les questions de l'orateur ne l'intéressent plus. Que faisons-nous donc encore ici?

M. Benoît Veldekens .- Les politiques d'achat et de vente des véhicules sont imprécises et ne tiennent pas assez compte des taux moyens d'occupation, l'équipement de l'atelier est surdimensionné et n'a pas été évalué sur base d'une analyse coût/bénéfice, la gestion des stocks fait défaut, les mécaniciens sont insuffisamment formés et, de manière générale, l'entretien du parc roulant est d'une faible efficacité. Dans le domaine de la prévention incendie, dont le service traite annuellement 8.000 dossiers et où les demandes sont en forte augmentation, l'audit relève l'absence de formation continue et de spécialisation, le manque d'équipement minimum nécessaire et le défaut d'arbitrage interne qui conduit le service à produire des avis différents pour des dossiers similaires.

Quant à l'exécution des opérations de secours, dont 70% sont des missions ambulances et seulement 5% des missions d'incendie, selon l'audit, les temps d'intervention sont acceptables, moins de 10 minutes dans 90% des cas. Ils pourraient être réduits et se rapprocher de la norme des 5 minutes si les officiers de garde, absorbés par des tâches administratives, assuraient pleinement leur fonction opérationnelle et si était revu l'encodage informatique des appels qui doit se faire avant de donner l'ordre de mission, avec le retard qui en résulte au préjudice des victimes. L'audit observe en outre que les taux moyens d'occupation du personnel varient fortement d'un poste d'intervention à l'autre. Des postes très peu sollicités doivent être supprimés (avenue du Diamant, Evere, la Chênaie à Uccle...), et un nouveau poste d'intervention devrait être créé à l'Altitude 100 (vu l'éloignement et l'existence de quartiers anciens). Il semble que vous n'y soyez pas favorable, j'espère que vous nous direz pourquoi.

L'audit recommande, par ailleurs, une distinction plus marquée, voire une séparation du cadre d'intervention en deux sous-groupes, l'un pour l'aide médicale urgente (ambulances), l'autre pour le service incendies et interventions techniques, de manière à mieux intégrer les taux d'occupation très différents entre ces deux catégories d'activités. Cela devrait passer par une formation et une spécialisation accrues, tout en gardant à l'ensemble du personnel une certaine polyvalence pour les interventions les plus importantes.

Les constats les plus accablants concernent la direction du service. L'audit évoque les rivalités contre-productives entre chefs de département, sans compter les incertitudes qui pèsent sur des nominations aux postes de major, attendues depuis des années. La direction n'est pas perçue comme une équipe soudée, ce qui s'avère préjudiciable à l'autorité de ses membres. Certaines instances de coordination existent (comité de direction, réunions des officiers et chefs de département...), mais elles ne se réunissent plus que sporadiquement, à l'exception de groupes de travail dus à l'initiative même des syndicats mais qui sont insuffisamment soutenus par la direction et dont les conclusions et suggestions sont laissées sans suite.

L'audit recommande de favoriser l'accès aux responsabilités pour des collaborateurs plus jeunes qui ont les compétences et le dynamisme nécessaires, tout comme le remplacement du fonctionnaire dirigeant et du fonctionnaire dirigeant-adjoint, le premier devant prendre sa retraite en 1999 et le second ayant demandé son transfert vers le nouveau service juridique à créer.

J'espère que vous pourrez nous en dire plus sur ces remplacements, ainsi que sur le mode et les critères de sélection que vous utiliserez. Ces choix seront en effet décisifs dans la perspective de la réorganisation substantielle préconisée par l'audit.

Il y a urgence! A l'heure où la population s'interroge sur les dysfonctionnements de notre appareil judiciaire et policier, le gouvernement, dans son ensemble, ferait bien de s'interroger sur ceux du SIAMU, sans attendre la prochaine législature ou un éventuel incident grave, comme cela fut le cas pour l'incendie de l'Innovation, qui est à l'origine de la fusion des six corps de pompiers communaux.

Il importe surtout de responsabiliser la hiérarchie dirigeante.

Ne faudrait-il pas envisager un changement de statut, comme pour la poste et la RTT, que l'on a tranformées en entreprises publiques autonomes, liées par un plan stratégique, un contrat de gestion et des obligations clairement établies quant aux objectifs et résultats à atteindre.

Enfin, le vieillissement du cadre résulte de l'absence de politique de recrutement. D'ici 5 ans, près d'un quart des pompiers auront atteint ou dépassé les 55 ans.

L'audit évoque quatre possibilités: un reclassement du personnel, la prépension à mi-temps, un système de pension anticipée spécifique aux pompiers, - solutions difficiles -, et, enfin, un système de capitalisation des heures supplémentaires et de récupération sur toute la carrière, permettant de quitter le service actif à partir de 55 ans et de conserver son salaire plein jusqu'à 62 ans. Vu votre intérêt pour cette dernière for-

mule, comment expliquez-vous qu'il faille, selon vous, porter l'ensemble des heures prestées et de gardes par agent à 56 heures par semaine, compte tenu d'un règlement d'Agglomération, qui fixe à 38 heures par semaine le temps de travail des agents du cadre d'intervention.

Comment comptez-vous réaménager le temps de travail ? N'y a-t-il pas d'autres formules que celle préconisée par cet audit qui ne me semble pas avoir approfondi toute la question? N'y a-t-il pas d'autres formules pour des professions où des problèmes comparables se posent ? Le secrétaire d'Etat fédéral, chargé de la sécurité, prépare, semble-t- il, un projet en ce sens. Y a-t-il d'autres perspectives que ces 56 heures de travail par semaine?

Comment intégrer ce système à partir d'une politique d'embauche - les primes pour heures supplémentaires ne coûtent-elles pas plus cher que le recrutement de jeunes - et de remplacement des départs naturels clairement définie ainsi que d'exigences quant à la formation des agents de formation?

Le ministre doit s'expliquer et créer les conditions d'une nouvelle confiance des agents du SIAMU à l'égard de ceux qui ont la responsabilité de le diriger. (*Applaudissement sur les bancs PSC et ECOLO*).

Mme Marie Nagy .- Ce n'est pas la première fois que, malgré vos efforts, ce service, qui était relativement bien organisé au moment de la régionalisation, ne s'est pas fort amélioré.

Il y a un problème de cadre et même de cadre linguistique. Il faudrait réaliser un comptage conforme à la loi et aux exigences de la CPCL.

Il faut bien se remettre à l'esprit que le service des pompiers est un service au public et qu'il ne doit pas être le lieu de confrontations communautaires.

L'audit, la Cour des comptes, les syndicats, de même que les observateurs intéressés par la situation du SIAMU, ont tous relevé l'absence de cadre linguistique et, par conséquent, les problèmes de statut et de recrutement.

On attendait une thérapie efficace mais nous n'avons obtenu qu'un aveu d'impuissance. Vous imputez la responsabilité des mauvaises organisation et gestion de l'institution aux cadres dirigeants. En réalité, en tant que ministre responsable, vous devez assumer cette situation.

On constate aussi un manque d'effectifs et une organisation aléatoire et dangereuse du travail. La formation est laissée pour compte. Des fonctions sont même attribuées sans qu'on sache si le personnel détient les brevets correspondants.

Qu'en est-il de l'application de l'ordonnance relative à l'Ecole du feu bruxelloise ?

Depuis 19 ans, il n'y a pas eu d'examen de promotion. Les employés n'ont pas de réelles perspectives d'avancement.

On constate, par ailleurs, une vieillissement du personnel ce qui induit un problème de recrutement.

Votre proposition face à ce dernier problème consiste à vouloir instaurer une semaine de 56 heures en comptabilisant celles-ci pour la pension. Vous entrez ainsi dans un cercle vicieux. Si l'on suit votre logique, soumis à un régime de travail plus intensif, les employés vont vieillir plus vite; il faudra donc avancer l'âge de la pré-pension et instaurer une semaine de 72 heures, etc.

Avez-vous demandé l'avis de la médecine du travail et du comité de sécurité et d'hygiène à ce sujet? Quelles seront les conséquences sur les conditions de travail d'un tel régime? Il faudrait plutôt réfléchir à des solutions qui améliorent le recrutement et la formation.

Des études provenant de différents ministères, dont celui de l'Intérieur, indiquent que la profession de pompier expose à un stress important à l'origine de troubles divers. Votre solution, vu le rhytme de travail, ne va-t-elle pas engendrer plus de stress encore?

Dès lors, comment les employés vont-ils faire pour accumuler des heures supplémentaires?

Un plan à long terme a-t-il été élaboré ?

La Cour des comptes a relevé une liste d'irrégularités quant aux barèmes du personnel. Qu'en est-il ? On peut s'étonner qu'elle n'ait pas remis son rapport plus tôt. Cela met en cause ses capacités à contrôler des institutions relevant de notre Région. Il faudrait que vos collègues chargés de la gestion des affaires publiques répondent à la question de la répartition des compétences. Vous devriez également vous concerter avec le ministre du Budget.

Vous avez intérêt à ce que le SIAMU fonctionne correctement et à ce qu'un dialogue soit rouvert.

Vous devez donc faire un geste et ne pas vous retrancher derrière une mauvaise gestion des fonctionnaires dirigeants.

Plus grave encore : des considérations linguistiques ont primé sur le reste.

J'aimerais donc que votre réponse nous convainque de votre volonté de prendre la situation en main et de jeter les nouveaux jalons des réformes indispensables si l'on peut éviter une catastrophe. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO*).

M. Jean-Pierre Cornelissen .- On peut dire, Monsieur le Ministre, que votre conférence de presse du vendredi 3 avril dernier n'est pas passée inaperçue. Si l'objectif était le coup médiatique, c'était plutôt réussi.

Je m'interroge sur l'opportunité de cette manière que vous avez choisie pour rendre publics les résultats de cet audit réalisé durant l'année 1997, dont il se dit que le texte était connu de vous depuis le mois d'octobre.

Ce n'est pourtant que le 2 avril 1998 que ce point a été traité au gouvernement.

Dans la mesure où l'audit ferait apparaître de graves dysfonctionnements, pourquoi n'avez-vous pas porté le point, dès le mois d'octobre, à l'ordre du jour du gouvernement et pour-

quoi n'avez-vous pas communiqué ce rapport aux membres de notre commission des Affaires intérieures?

Certes, il est normal d'agir dans la transparence et de présenter à la presse les conclusions de l'audit. Encore faut-il le faire au bon moment et d'une manière adéquate.

Vos relations avec le SIAMU ont souvent été plus chaudes que chaleureuses.

C'est ainsi que vous auriez affirmé que "pendant trente ans des clowns politiques ont cochonné le bazar et on ne rétablira pas la situation en trois ou quatre ans". Où situez-vous le début de cette période de trente ans qui semble ne pas écarter les deux premières législatures de l'autonomie régionale bruxelloise?

M. Leo Goovaerts .- Sur trente ans de clowneries, monsieur le ministre en a pris huit à son compte.

M. Jean-Pierre Cornelissen .- Selon une des sources journalistiques que j'ai consultées, vous auriez fustigé les anciennes autorités de l'Agglomération bruxelloise. L'état dans lequel se trouvait la lutte contre l'incendie à l'époque où il s'agissait encore d'une compétence communale était lamentable. La catastrophe de l'Innovation en mai 1967 est là pour nous le rappeler. Ce tragique événement a convaincu le législateur de l'époque de confier cette compétence à la nouvelle institution politique bruxelloise créée en 1971.

C'est bien le collège d'Agglomération qui a créé un premier service d'incendie efficace et opérationnel sur l'ensemble du territoire régional avec, au départ, du personnel venu de partout et qu'il a fallu intégrer en un corps cohérent et avec un matériel vieilli et disparate.

Qui a créé les postes avancés qui permettent de réduire les temps d'intervention? L'Agglomération bien sûr. Depuis lors, la tendance est plutôt à la réduction sur ce plan là.

Peu positive a été l'attitude de certains ministres qui exerçaient sur cette institution une tutelle tâtillonne qui s'est parfois traduite par un authentique sabotage. On se souvient des basses manoeuvres politiques perpétrées par des ministres appartenant à des partis autres que ceux qui avaient ravi le coeur des Bruxellois le dimanche 21 novembre 1971.

A l'époque, les problèmes linguistiques ne se posaient pas au sein du corps des pompiers. Ce n'est qu'avec l'arrivée de votre prédécesseur que ce type de préoccupation a commencé à mobiliser les énergies ministérielles. On a abouti au blocage des recrutements statutaires, ce qui explique le vieillissement constaté au niveau des effectifs.

Il est assez piquant qu'on ait attendu la fin de la deuxième législature régionale pour s'apercevoir de déficiences qui trouvaient parfois leur origine dans la transformation du service intervenue en 1989 avec la création du pararégional et qui n'ont jamais reçu un début de solution.

L'audit semble mettre en relief la faiblesse de l'administration actuelle du pararégional. Le problème ne se posait pas du temps de l'Agglomération. Le service incendie n'avait pas à s'en préoccuper puisque c'était le rôle de l'administration générale de l'Agglomération.

A qui la faute si aujourd'hui cette administration est peu structurée? Le SIAMU est un pararégional de type A placé sour l'autorité directe d'un ministre.

Je crois savoir qu'à diverses reprises le fonctionnaire dirigeant adjoint a demandé de renforcer la cellule administrative.

Comment s'étonner d'un manque de professionnalisme de l'administration lorsque ce sont, pour une bonne part, des membres du personnel opérationnel qui remplissent une fonction administrative à côté de leur mission principale? Comment s'étonner, dès lors, qu'il n'y ait pas de service financier, de comptabilité analytique, de politique budgétaire qui répondent aux normes prises pour référence par l'audit? Comment s'étonner que l'informatique soit disparate ou sous-utilisée.

Je suis d'accord avec vous pour reconnaître que, si on veut atteindre ces normes plus exigeantes, il faut revoir le système et faire la distinction entre cadre administratif et cadre opérationnel avec, sans doute, des implications au niveau du régime de travail du personnel opérationnel et avec aussi un effet pervers: vous perdrez des possibilités de reclassement pour un personnel âgé qu'on imagine encore difficilement au sommet des échelles.

(Présidence: M. François Roelants du Vivier)

J'aimerais savoir comment vous allez traduire dans les faits les conclusions de l'audit. Vous auriez dit que vous ne vous attaqueriez pas sous cette législature à la modification du régime de travail, qui semble pourtant être l'ossature des réformes prônées par l'audit. Vous auriez indiqué qu'à l'avenir il faudrait envisager 46 ou 50 heures par semaine avec une possibilité de capitalisation des heures de récupération, ce qui permettrait une prépension à 55 ans.

Est-il exact que vous réserveriez ce système aux nouveaux engagés? Est-ce concevable de voir deux régimes de travail aussi différents coexister pendant plusieurs décennies?

L'audit ayant démontré des déficiences au niveau du support logistique du service, quelles sont les mesures concrètes que vous prendrez pour y remédier?

Avez-vous déclaré que le degré d'occupation des pompiers ne correspond pas à la charge de travail? Comment mettre cette affirmation en parallèle avec le fait que Bruxelles compte moins de pompiers que d'autres grandes villes ?

Vous déplorez que les pompiers ne soient pas assez polyvalents. Or l'audit semble ne pas s'accomoder du recours à des membres du personnel opérationnel pour remplir des tâches administratives. N'est-ce pas contradictoire ?

Vous auriez-dit que la SIAMU coûte sept fois plus cher que certains services privés. Pouvez-vous le démontrer et comment comptez-vous réaliser des économies ?

Quel serait le coût du service si on appliquait à la lettre les propositions de l'audit ?

Par ailleurs, où en est le cadre linguistique qui conditionne le cadre du personnel et donc la régularisation des contractuels ? Si l'un d'eux avait aujourd'hui un accident grave, il ne pourrait même plus être statutarisé.

J'aurais encore bien d'autre questions à poser, mais ce n'est pas le lieu en séance plénière d'entrer dans tous les détails d'un dossier aussi complexe. C'est pourquoi, je vous demande de mettre le rapport d'audit à la disposition des parlementaires intéressés par cette matière et de participer à une réflexion à ce sujet au sein de la commission des Affaires intérieures.

Il s'agit d'un domaine qui touche à des intérêts vitaux des Bruxellois. Il importe, dès lors, qu'un débat de fond puisse se dérouler avant que des choix fondamentaux soient opérés.

Je voudrais terminer cette intervention sur une note réjouissante. Apparement, le service opérationnel du SIAMU, finalement le plus important, semble être considéré par l'audit comme fonctionnant relativement bien. Voilà qui rassure. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*).

M. Leo Goovaerts (en néerlandais).- Monsieur Jean-Pierre Cornelissen a déjà signalé que les services d'incendie remplissent convenablement leur fonction. Toutefois, la gestion administrative, pour laquelle le ministre est responsable, est un échec. Le ministre pointe du doigt ses services.

Le 3 avril, j'ai posé au ministre une question d'actualité concernant les problèmes au sein des services d'incendie. A l'époque, il a répondu que la Cour des Comptes avait formulé des remarques à propos des indemnités trop élevées que les pompiers ont percues pendant des années. Il a ajouté que ni lui, ni son prédécesseur n'étaient au courant. Je lui ai aussi demandé si ces faits étaient connus au moment des dernières négociations syndicales. Le ministre a formellement répondu que non. Or, ses représentants assistaient à ces négociations.

L'audit me pose un problème. Il a été financé avec les deniers du contribuable. Le ministre refuse d'en révéler les résultats de manière sérieuse. Combien d'audits ont été effectués avant que le ministre n'obtienne le résultat qu'il escomptait ?

Le ministre rejette la faute sur les syndicats. Son attitude est lamentable : il se contente de transmettre le problème à son successeur. Il aurait mieux valu qu'il recherche d'autres moyens pour attirer l'attention des médias. Il n'assume pas ses responsabilités. Plutôt que de s'en prendre à son personnel, il devrait le défendre. Il lui sera difficile de se sortir dignement de cette affaire.

Ces derniers jours, différents haut placés ont pris leurs responsabilités. Si le ministre abandonne son personnel, il devrait aussi tirer ses propres conclusions.

Mme Sylvie Foucart .- J'interpelle le gouvernement depuis 1990 au sujet du SIAMU. Vous avez hérité donc d'une situation lourde et difficile.

Les parlementaires des groupes démocratiques sont tous mécontents de ne pas avoir eu la primeur dela présentation de l'audit. Si nous voulons revaloriser le travail parlementaire, il convient que nous ayons toutes les informations à temps. (*Applaudissements*).

Je rappelle que, dès 1990, une organisation syndicale avait relevé l'ensemble des difficultés qui se posaient et proposait un plan de réorganisation des postes avancés et de structuration de l'administration.

L'audit présenté en mars 1991 par le ministre Anciaux démontrait, malgré de nombreux défauts, que l'organisation du service-incendie présentait plusieurs points faibles : la présence d'un lieutenant-colonel trop isolé de sa base et pas impliqué dans les missions du service; le manque de rigueur dans la distribution des tâches administratives; l'absence de descriptif des fonctions individuelles; une structure non-pyramidale et, enfin, les problèmes liés à une structure militaire et à l'intégration de fonctionnaires civils dans celle-ci. Cet audit préconisait une réorganisation en profondeur du service, sur base de principes de bonne gestion, sans toutefois toucher aux droits acquis.

Nous sommes alarmés par ce nouveau rapport car il ne fait que confirmer une situation déficiente. La dégradation des conditions de travail des pompiers en est, bien sûr, un facteur essentiel.

Il y va de l'efficacité des secours en Région bruxelloise.

Le groupe socialiste attend de vous que cette situation trouve une solution sans tarder. Nous savons que vous n'y êtes pas insensible.

Le dysfonctionnement de l'organisation des secours est tel que des particuliers sont appelés à effectuer des sauvetages à la place des pompiers. Ainsi à Saint- Josse, des agents de la société Sibelgaz ont récemment effectué eux-mêmes une intervention au moyen d'une échelle de leur équipement.

Ceci est de nature à inquiéter la population et entache la "conscience fière"des pompiers, persuadés d'exercer le plus beau métier du monde, marqué par un esprit de solidarité au service de la population. Aujourd'hui, les pompiers ressentent une honte à affronter le public dans de telles conditions et ceci les démotive.

Les pompiers ont conscience d'appartenir à un groupe qui a des conditions de vie exigeantes. Le rôle de 24 heures est à ce sujet important car il crée une solidarité et un esprit de corps très important lors d'une intervention, par exemple pour la sécurité des équipes comme de la population. S'il est vrai que sur ces 24 heures il y a parfois des périodes de latence, celles- ci doivent être mises en regard de l'énorme pression subie lors des périodes d'intervention. Il est donc évident que ces périodes de 24 heures figurent parmi les conditions essentielles à la réalisation des activités opérationnelles de ce service.

A quoi pouvons-nous imputer la dégradation du SIAMU? A l'inadéquation des décisions politiques antérieures et à la non-mise en oeuvre des réformes nécessaires. Si les services administratifs sont souvent décriés comme inefficaces et composés de mauvais agents, c'est parce qu'ils ont été mal organisés, parce que des personnes, autrefois simples relais de

l'administration centrale, ont été, du jour au lendemain, propulsées au rang de chef de services spécifiques alors qu'elles n'avaient reçu aucune formation à cet effet et qu'elles n'ont pas reçu de personnel complémentaire pour assumer ces tâches.

(Présidence: M. Armand De Decker).

Il y a là une mesure relativement simple qui peut être prise car elle n'entame ni un débat communautaire, ni un débat budgétaire, ni un débat de fond. Il s'agit de prendre en compte une réalité concrète.

En outre, pour les effectifs opérationnels surtout, aucune politique de recrutement dans une optique prévisionnelle n'a été initiée.

Aujourd'hui, le bilan est noir. Dans le cadre du plan d'urgence que nous préconisons, il faut souligner que le départ des deux fonctionnaires dirigeants est indispensable mais insuffisant. Il faut les remplacer par des gestionnaires compétens, restaurer une hiérarchie responsable, recréer un climat de confiance par la reprise du dialogue avec les syndicats portant sur le fond du dossier, restructurer le service par l'organisation d'un cadre administratif élargi et par le recrutement urgent d'opérationnels, dont 80 manquent depuis 1989, dans une politique de recrutement continu pour éviter les écarts générationnels, assurer la continuité du service et la formation des effectifs. Il faut y procéder d'urgence si l'on veut éviter une réelle catastrophe. *(Applaudissements sur les bancs PS, PRL-FDF, PSC, ECOLO, VLD et SP).*

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais).- Nous débattons aujourd'hui de l'audit effectué au sein des services d'incendie et de ses conséquences. Mais qui a reçu un exemplaire de cet audit? Les syndicats, après moult palabres, mais pas les parlementaires. Quant aux ministres, je l'ignore. C'est inacceptable. Les parlementaires sont censés disposer de cet audit et y consacrer un débat de fond en commission et en séance plénière. Les contribuables ont dû débourser 8.554.700 francs pour son financement et attendent des parlementaires qu'ils exercent le contrôle qui s'impose. Pourquoi tant de mystères?

Les collègues Veldekens et Nagy ont visiblement reçu un exemplaire de l'audit, puisqu'ils figuraient parmi les organisateurs de la conférence de presse qui s'est tenue le 22 avril dans les locaux des services d'incendie à l'avenue de l'Héliport. Je souhaiterais connaître les formalités à remplir pour pouvoir disposer de cette salle, car j'ai aussi quelques déclarations à faire à la presse au sujet des services d'incendie.

Récemment, le ministre a déclaré fermement devant les caméras de télévision que messieurs Van Gompel et Boileau doivent partir. Entre-temps, j'ai appris que Van Gompel sera retraité l'année prochaine et que Boileau bénéficiera d'une promotion toute opportune. Qui seront leurs successeurs? Messieurs De Vos et Middag, du Cabinet du ministre Rufin Grijp. Ainsi, deux hauts responsables des services d'incendie seront tout bonnement remplacés par deux collaborateurs de cabinet d'obédience socialiste.

L'audit n'a de cesse de dénoncer le manque de professionnalisme dans la gestion des services d'incendie. Il recommande la désignation de managers professionnels à temps plein en provenance de l'extérieur. Je pensais que les meilleurs managers sont ceux qui proviennent du secteur lui-même.

D'après mes informations, 170 personnes extérieures aux services d'incendie occuperont différents postes de direction. Le ministre a ainsi concocté un nouveau plan d'embauche en faveur de 170 personnes, de préférence d'obédience socialiste.

Afin de résoudre le problème du vieillissement, le ministre a eu une idée proprement ingénieuse. Entre 50 et 55 ans, les agents travailleront 50 heures par semaine au lieu de 38. Grâce aux 12 heures qu'ils prestent chaque semaine gratuitement et au système de capitalisation ainsi mis en place, ils auront la possibilité de prendre leur prépension à 55 ans. Ce dispositif est absolument inacceptable.

Quant aux jeunes contractuels, ils ne peuvent être nommés, puisque les cadres linguistiques ont été annulés. Les observations de la Cour des Comptes entraîneront une perte de salaire considérable pour les contractuels, avec toutes les conséquences néfastes qui en découlent sur le plan de la motivation. Entre-temps, les services d'incendie risquent de connaître les mêmes problèmes que ceux de l'école de police de Bruxelles. Lorsqu'ils ont terminé leur formation, les jeunes diplômés recherchent une meilleure affectation. Cela contribue également au phénomène du vieillissement des effectifs des services d'incendie.

Le ministre ne peut-il nommer ces contractuels, comme ce fut le cas avant le 1er mars 1993? Cela permettrait à 180 personnes encore jeunes d'occuper un emploi stable dans les services d'incendie.

Madame Nagy affirme que le problème linguistique dans les services d'incendie est secondaire. Selon moi, il est au contraire à l'origine de bien d'autres problèmes. Le ministre n'aurait pas de mal à citer des exemples.

Nombreux sont ceux qui n'ont pas encore pris connaissance de l'audit. Le personnel des services d'incendie ne reçoit que quelques bribes d'information qui ont pour effet de fortement le démotiver. Les syndicats et le personnel espèrent vivement que la direction actuelle des services d'incendie ne sera pas remplacée par des créatures du monde politique. Quoi qu'il en soit, le dossier est loin d'être clos.

M. Sven Gatz (en néerlandais) - Ce débat nous prouve une fois de plus combien la situation des pompiers bruxellois est préoccupante. Quel est le fond de la problématique ? Quelles sont les pistes pour trouver une solution ?

Premièrement, je tiens à exprimer mon indignation sur le délai de publication des résultats de l'audit. Six mois, c'est beaucoup trop. Les règles de publicité de l'administration ne semblent vraisemblablement pas être une priorité pour le ministre.

La culture d'entreprise de l'agglomération est toujours vivace. Les règles ne sont pas appliquées strictement et personne ne prend ses responsabilités, c'est également aux autres membres du personnel dirigeants.

Le rôle des syndicats n'est certainement pas constructif et le syndicat socialiste a même des tendances paranoïaques. En outre, le cadre linguistique est vraiment essentiel pour le cadre du personnel. Les pompiers ne veulent ni cadre linguistique ni examens linguistiques. C'est impossible. Nous sommes donc confrontés à un noeud gordien impossible à trancher. Je pense que la direction doit en tirer rapidement les conclusions qui s'imposent. Les syndicats doivent être raisonnables et faire des propositions pour débloquer la situation. Je plaide en faveur du bilinguisme du personnel. Le cadre linguistique vient en second lieu. Si rien ne change, les problèmes continueront à s'accumuler.

M. Rufin Grijp, Ministre de la Fonction publique, du Commerce extérieur, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'Incendie, et de l'Aide médicale urgente (en néerlandais).- En réponse à un certain nombre de questions, il serait bon que je vous dise quel calendrier j'ai suivi au cours de mon mandat. Pendant les deux premières années, je me suis limité à la tutelle sur les services d'incendie et j'ai donné la priorité à la réforme de l'administration. Cette réforme achevée, d'autres projets pouvaient être réalisés.

Lorsqu'on m'a informé des problèmes qui se posaient dans les services d'incendie, je croyais pouvoir les résoudre rapidement. Mais ce n'était qu'une illusion. J'ai donc pris la décision de faire effectuer un audit. Commencé en mai 1997, il s'est achevé en novembre de la même année. En février, j'ai soumis ses conclusions au conseil des ministres, lequel s'est prononcé début avril.

La procédure ne s'arrête pas là. Les syndicats doivent encore être consultés. Je prendrai alors des décisions définitives. Je suis tout à fait disposé à soumettre au préalable le dossier à la commission compétente, mais il faut savoir que son avis risque d'être plus sévère que les conclusions de l'audit.

On a discuté des cadres linguistiques. Ceux-ci sont actuellement examinés par la Commission permanente de contrôle linguistique. L'audit porte en réalité sur des aspects autrement plus essentiels et passe au crible les dysfonctionnements au sein du service d'incendie. En tous les cas, je prends, devant cette assemblée, l'engagement que la procédure relative à l'audit se poursuivra jusqu'à son terme.

(Poursuivant en français)

Les conclusions de l'audit portent sur quatres points principaux.

L'administration du service incendie fonctionne mal, est peu structurée, non professionnelle. Des modifications doivent y être apportées à court terme. Il faut créer un nouveau cadre et engager du personnel compétent pour lui insuffler une vie nouvelle.

Le support logistique au personnel opérationnel n'est pas meilleur. La gestion du parc de véhicules, l'entretien du matériel, etc. sont assurés par le personnel qui participe au rôle de garde.

Le régime actuel de travail n'est pas adapté aux tâches d'entretien : l'audit propose de passer à des fonctionnaires ayant un régime de 8 heures.

Le management est mauvais, et l'audit parle même de " the wrong man in the right place", ce qui fait obstacle au bon fonctionnement du service incendie.

La partie opérationnelle du service fonctionne relativement bien. Il faudrait pourtant modifier le régime de travail afin que le personnel puisse bénéficier de formations.

Que faire des recommandations de l'audit?

En ce qui concerne l'administration, les conclusions de l'audit ont été examinées avec la direction ainsi qu'avec les responsables de chaque service.

Un accord a été conclu sur la mise en place d'un cadre organique; les organisations syndicales y joueront leur rôle.

J'ai fait appel à un bureau externe pour remédier aux problèmes au sein des services financiers et de la comptabilité.

En ce qui concerne l'aspect logistique, le nouveau cadre prévoit une série d'hommes de métier qui travailleront sous un régime de 8 heures et seront indépendants du cadre opérationnel. Dans l'ensemble, on en arrivera ainsi à une meilleure gestion du matériel roulant et autre. Diverses tâches, comme l'entretien des bâtiments et des cuisines, seront sous- traitées.

En ce qui concerne le management, il y a un problème avec le management supérieur. L'audit est sévère en ce qui concerne le fonctionnaire dirigeant et son adjoint, mais aussi divers chefs de départements. Il décèle un manque de communication, une gestion inadaptée et des rivalités au sein de la direction, certains membres manquant sur toute la ligne à leur fonction d'exemple. Le problème est grave et sérieux.

De ce fait, il faudra remplacer le sommet. Quant au fonctionnaire dirigeant, le problème est déjà règlé puisqu'il part à la pension en 1999. Le fonctionnaire dirigeant- adjoint, quant à lui sera, sur sa propre demande, déchargé de sa fonction de dirigeant, mais il sera encore fait appel à ses capacités administratives pour la création d'un département chargé de la coordination de la formation permanente. Ces changements doivent donner une impulsion nouvelle au management.

En ce qui concerne l'aspect opérationnel, l'audit ne formule pas de critiques, mais avance des recommandations techniques qui ont souvent trait à l'organisation pratique. Il émet des suggestions intéressantes pour l'organisation du travail. Ainsi il prône des semaines de 56 heures. Cette manière de travailler est déjà d'actualité en Grande Bretagne et présente l'avantage de maintenir les sapeurs pompiers en contact avec la réalité. Les heures prestées en trop seraient capitalisées et récupérables en fin de la carrière avec la possibilité de quitter plus tôt le service. Je propose de réfléchir à cette suggestion. Toutefois, puisqu'elle risque d'entraîner de grands

changements, il faudra prévoir la transition. Cette proposition ne pourra plus être concrétisée durant l'actuelle législature mais il faudra la prendre au sérieux plus tard. C'est d'autant plus nécessaire qu'il y a un réel vieillissement au sein du personnel, comme cela a déjà été souligné, et que l'âge moyen des pompiers opérationnels est de 50 ans.

(Poursuivant en néerlandais)

Ce gouvernement souhaite résolument doter les services d'incendie de structures modernes. Parallèlement, on installera à la direction des personnes compétentes susceptibles de transposer les conclusions de cet audit dans la pratique. Les dysfonctionnements actuels existent également au sein de la justice et de la police, mais dans le cas présent, le ministre compétent s'est lui- même attaqué au problème et a pris ses responsabilités, par exemple en licenciant des fonctionnaires dirigeants.

Des questions ont été posées par Madame Nagy et Madame Foucart concernant le manque de personnel. Il n'existe aucune organisation syndicale dans le secteur public qui ne s'en plaigne. Il est parfaitement impossible de porter les effectifs du corps des pompiers à 2000 unités. L'audit ne parle pas d'un manque de personnel, au contraire.

Il convient de prendre au sérieux les remarques de la Cour des Comptes. Ainsi, tous les membres du personnel recrutés à l'époque de l'agglomération ont obtenu 2 années d'ancienneté fictive. Auparavant, il s'agissait d'une pratique réglementaire, mais pour les institutions pararégionales, il n'en va pas de même. C'est à bon droit que la Cour des Comptes fait cette remarque. J'ai résolu ce problème d'une manière socialement acceptable en bloquant le salaire des personnes concernées au niveau actuel, jusqu'à ce qu'elles aient récupéré le niveau de la biennale attribuée. On a pris la responsabilité politique de renoncer à toute récupération rétroactive. instructions nécessaires ont été données au service en vue de rectifier la situation dans l'avenir.

La Cour des Comptes a également formulé une série de remarques concernant les membres du personnel qui exerçaient indûment des fonctions supérieures sans posséder les brevets requis. Il a fallu choisir entre le fonctionnement du service et les apects plus formels. La Cour des Comptes signale par ailleurs des erreurs flagrantes dans le chef de la direction du service concernant l'octroi et échelles barémiques fictives. Les fonctionnaires dirigeants disposaient d'une large délégation de compétences. Le ministre ne peut se tenir rester à leurs côtés en permanence pour faire leurs travail. Il se contente de formuler un certain nombre de directives et de remarques. Cependant, il ne faut pas trop culpabiliser les pompiers. Certains services fonctionnent bien, par exemple, le service à la population. Les services d'incendie n'ont pas toujours disposé du personnel adéquat ; dans certains cas, il lui fut même imposé. Lors d'un audit, les dysfonctionnements sont trop facilement mis en évidence. La direction a surtout du fil à retordre avec certaines organisations syndicales. Le ministre a lui aussi des problèmes avec ces organisations. Certaines d'entre elles recourent facilemment au langage de la violence et de la menace.

La direction n'est actuellement pas en mesure d'assumer les lourdes tâches qui lui incombent. J'ai parfois songé à engager un manager de crise. Mais, pour ce faire une modification de loi était nécessaire. C'est pourquoi j'ai opté pour un audit. Pourquoi un para A ne pourrait-il pas fonctionner aussi bien que d'autres paras A ?

Les conclusions de l'audit doivent être concrétisées comme il se doit. Le gouvernement prendra ses responsabilités. Je soumettrai sous peu une nouvelle structure au gouvernement. Je développerai aussi le soutien logistique, ainsi que l'audit le suggère. L'entretien du matériel roulant doit être assuré par du personnel qualifié.

Enfin, la semaine dernière, le gouvernement a déclaré vacantes les fonctions de fonctionnaire dirigeants et fonctionnaire dirigeant-adjoint.

Une nouvelle direction à la tête des services d'incendie doit enclencher la dynamique et donner les impulsions nécessaires afin de réaliser les changements qui s'imposent.

M. Benoît Veldekens .- Vos arguments ne sont pas très convaincants; ce qui vous a préocupé est la problématique du cadre linguistique. Je suis désolé que l'on ait inversé la procédure : il faut d'abord créer le cadre organique et puis le linguistique.

Par ailleurs, vous avez porté de graves accusations à l'encontre des syndicats; j'espère que vous nous apporterez des précisions à ce sujet en commission.

On connaît les constats de l'audit; cependant, des questions se posent et méritent un plus grand développement, notamment quant au mode de sélection des fonctionnaires dirigeants et de la structure du management. Je suis persuadé qu'une entreprise aussi complexe que le SIAMU doit avoir une gestion performante.

Vous n'avez pas remplacé les départs naturels faute de cadre.

Le plan de sauvetage du SIAMU est beaucoup plus important que les conclusions de l'audit et nous attendons des précisions de votre part à ce sujet.

Lors de ma visite dans ce service, j'ai remarqué deux choses : l'amour du métier qu'a ce personnel - une garantie de bon fonctionnement étant la conscience professionnelle - et la complexité de l'organisation des missions. Il n'est effectivement pas simple de gérer un organisme tel que celui-là.

Je souhaite donc un débat plus approfondi en commission. Il serait bon que celle-ci puisse réaliser un suivi tous les trois mois de ce qui est fait et de ce qui est à faire.

Nous avons laissé pourrir ce service et il est temps de s'en occuper; j'espère que vous pourrez y consacrer plus que 5 % de votre temps.

Mme Marie Nagy .- A vous entendre tout va se mettre en place pour régler la question du SIAMU. Je l'espère, mais

nous voulons surtout vous entendre d'une manière plus précise sur des propositions concrètes.

Vous semblez prendre en main le management de cette organisation; tout le monde est d'accord pour constater qu'il faut réorganiser ce service, mais je ne suis pas d'accord au sujet du recrutement.

Non seulement il y a un manque d'effectif mais encore il faut assurer le renouvellement de l'effectif opérationnel.

Quant à la gestion, je ne me permettrais pas de dire que la Cour des comptes est négligente mais ses réponses arrivent un peu tard.

Vos propos au sujet des syndicats sont dommageables car ils ne vont pas faciliter le dialogue interne qui doit s'établir; vous avez intérêt à avoir tout le monde avec vous.

Je prends note de vos aveux d'impuissance; cela fait deux gouvernements qui se sont attelés à la réorganisation du SIAMU sans succès et vous espérez y arriver en un an. Je suis sceptique car, depuis 1989, rien n'a changé.

M. Veldekens propose de modifier le statut du SIAMU et d'en faire une entreprise publique autonome; or, nous sommes devant des compétences de sécurité qui ressortent du service public.

J'invite le ministre à venir en commission pour nous exposer ses propositions et discuter de l'audit, même si de nombreux commentaires ont déjà été faits dans tous les journaux. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO*)

- Les incidents sont clos.

INTERPELLATION DE M. SVEN GATZ A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT,

concernant "les péripéties que connaît la STIB".

INTERPELLATION JOINTE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL

concernant "l'administration de la STIB".

INTERPELLATION JOINTE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK

concernant "les événements qui ont récemment secoué la STIB, les responsabilités et statuts des différentes instances".

INTERPELLATION JOINTE DE M. MICHEL VANDENBUSSCHE

concernant "les problèmes que connaît la STIB".

INTERPELLATION JOINTE DE M. DOMINIQUE HARMEL

concernant "la situation actuelle de la STIB".

M. Sven Gatz (en néerlandais).- Il y a quelques semaines, le président de la STIB n'a pas hésité à dénoncer les multiples dysfonctionnements au sein de la STIB, à commencer par ceux du service de surveillance générale. Ce ne sont pas tant les contrôleurs en civil qui sont visés que le noyau dur de ceux qui interviennent en uniforme. Cette distinction est très importante. De plus, ce n'est pas la totalité du service n'qui est responsable de cet état de fait, mais seulement quelques brebis galueses, qui empoisonnent le climat.

Tout commence au moment de la formation des contrôleurs, dans le plus pur style paracommando, ainsi que l'ont montré les images vidéo. Des personnes, usagers ou membres du personnel en congé, se plaignent d'avoir été prises en filature. Tout cela est enseigné au cours de la formation. Il s'agit au demeurant de filatures de manière très professionnelle dans les bâtiments de la STIB, avec caméras et matériel d'écoute. Ce matériel a été acheté avec l'argent de la STIB. Pourquoi ne l'a-t-il pas su plus tôt ? Plus qu'un petit pas, et on tombe dans l'intimidation et le chantage. Les abus de pouvoirs vis-à-vis des clients de la STIB font aussi partie des méthodes. Nous en connaissons assez d'exemples.

Cette intimidation mène à des abus de pouvoirs et a même une fois abouti à un viol, mais ce n'est pas un hasard dans ce milieu machiste. La formation prévoit l'apprentisssage de certaines de combat qui nécessitent un entraînement régulier. Tout ceci se déroule sur une base volontaire. Parler de techniques de combat revient à parler de formation au maniement d'armes à feu. Les personnes concernées ne sont cependant pas autorisées à porter une arme. Il est même question de matraques télescopiques et de chocs électriques pour neutraliser les personnes. Tout ce matériel est un cadeau de la direction du service.

L'accusation de racisme est une autre plainte récurrente. Les usagers d'origine étrangère seraient contrôlés et arrêtés de façon beaucoup plus brutale. Des cartes de partis d'extrême droite sont proposées et vendues ouvertement dans et par ce service à la STIB. Le Vlaams Blok est dès lors le seul parti qui soutienne ouvertement toutes ces pratiques. Tout contrôleur doit tenir compte du fameux quota d'arrestations et doit sanctionner chaque jour un nombre déterminé d'infractions. Je ne nie pas qu'il faille procéder à des contrôles, mais ce système de quotas fixes mène à des abus.

Comment les choses devraient- elles normalement se passer à la STIB ? La STIB peut prêter à la police ou la gendarmerie toute l'assistance nécessaire concernant la prévention et les mesures de sécurité à prendre contre les agressions et le vandalisme. C'est ce que le gouvernement de la Région de Bruxelles- Capitale a convenu avec la STIB.

Le chef du service de surveillance générale a donné à cet accord une interprétation très large. En fait, les contrôleurs de la STIB peuvent non seulement contrôler les titres de transport des voyageurs, mais aussi, le cas échéant, leur demander leur carte d'identité et même les interpeller pour une courte période jusqu'à l'arrivée de la police ou de la gendarmerie.Et

puis, il y a l'uniforme qui donne à penser au profane qu'il a à faire à des hommes de la gendarmerie ou de la police. Il semble que le service de surveillance générale ait les caractéristiques d'une milice privée, interdites par la loi. D'autres membres du personnel ont également recouru à ce service pour faire filer des collègues ou d'autres personnes. Le malaise est donc beaucoup plus profond. Il est clair que l'organisation interne de la STIB présente certaines carences. L'opinion publique a d'urgence besoin d'être rassurée. C'est le ministre qui est politiquement responsable en la matière.

Je suis d'avis que l'enquête interne actuellement en cours ne doit pas traîner en longueur. Des mesures disciplinaires s'imposent immédiatement. Les mauvais éléments seront ainsi écartés du service ou sanctionnés et les règles du jeu redeviendront claires pour tout le monde, c'est-à-dire tant pour les agents de la STIB que pour les passagers.

(Président : Monsieur Jan Béghin)

Il y a unanimité sur le fait que les contrôles sont nécessaires. En conclusion, le ministre doit également encourager à la réalisation d'une enquête externe qui passera au crible l'organisation interne de la STIB. C'est le seul moyen d'éviter dans l'avenir les dysfonctionnements structurels.

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais).- Dans un article paru dans "De Morgen" on peut lire que la nomination du socialiste Werner Daem à la présidence de la STIB comme successeur de Robert Delathouwer, a été une surprise et que le nouveau président n'a qu'une connaissance élémentaire de la STIB.

Monsieur Daem n'aurait été nommé président de la STIB que parce qu'il a la carte du parti socialiste. Tout se passe comme si la présidence de la STIB était la propriété privée du parti socialiste. Dans le passé, on a beaucoup parlé de la dépolitisation et de nouvelle culture politique. Mais visiblement, à la STIB, rien n'a changé.

Il me semble qu'il faut revoir le concept de la STIB avec son fameux conseil d'administration car certains abusent de leur fonction pour imposer la vision d'un parti dans la politique des transports en commun. Le président du conseil d'administration utilise son mandat comme tremplin politique en vue des prochaines élections. De quoi monsieur Daem est-il inquiet ?

Il se fait du souci au sujet des quotas de fraudeurs à démasquer. Comme si ce n'était pas précisément la mission du service de sécurité d'arrêter les fraudeurs. Il se fait également du souci au sujet du racisme parmi les membres du personnel. Les services de sécurité arrêtent davantage d'étrangers parmis les fraudeurs que de personnes de notre propre peuple. Le ministre Hervé Hasquin confirmera, chiffres à l'appui, que, proportionnellement, il y a plus d'étrangers qui fraudent que de Belges. Les contrôles ne doivent pas s'effectuer aux endroits où les Belges sont nombreux. Par ailleurs, qu'entend le Président de la STIB exactement par "la répression créative de la fraude"?

Mme Françoise Dupuis .- Cette intervention est un amalgame de procès d'intention qu'il est difficile d'écouter avec patience.

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais).- L'apprentissage des techniques de combat semble déranger monsieur Daem. Comme s'il n'était pas nécessaire au personnel en uniforme, appelé à maîtriser des clients difficiles. A Bruxelles, des centaines d'étrangers non-européens reçoivent des subsides leur permettant de pratiquer des sports de combat dans différents clubs.

Monsieur Daem se soucie également du matériel que les membres du personnel utilisent. La question est de savoir s'ils ont pris l'initiative d'acheter ce matériel eux-mêmes. Puisque c'est la STIB qui a acheté le matériel, la responsabilité incombe à monsieur Daem ou à son prédécesseur, le socialiste Delathouwer. La responsabilité peut éventuellement être imputée au comité de direction, mais en aucun cas au personnel. On reproche au personnel d'exprimer ouvertement ses sympathies envers le Vlaams Blok, comme si les syndicats eux-mêmes n'affichaient aucune couleur.

M. Walter Vandenbossche (en néerlandais).- Quels sont vos liens avec le personnel?

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais).- Monsieur Béghin a plus de contacts avec le personnel que moi.

Jusqu'à preuve du contraire, même en ce qui concerne les témoignages anonymes, il n'est point nécessaire de mettre le pays en émoi.

Y a-t-il quelque chose dont le socialiste Daem ne se soucie pas ? En 1996, la STIB a recruté 136 conducteurs dont 20 seulement ont passé l'examen linguistique requis. En 1997, sur les 180 agents recrutés, seuls 17 ont passé l'examen linguistique pour la seconde langue nationale.

La STIB n'a fait aucun effort afin de recruter des agents bilingues. Le socialiste Daem n'a pas non plus brandi la menace d'une grève pour en finir avec cette situation illégale. Le conseil de direction, le conseil d'administration et les hommes politiques des partis traditionnels n'ont rien entrepris pour mettre un terme à cette situation illégale scandaleuse. Chaque jour, le Vlaams Blok, ainsi qu'une partie de la population bruxelloise et des navetteurs apprennent à leurs dépens qu'avec le néerlandais, on ne va pas bien loin dans la capitale de la Flandre.

Le président de la STIB a paralysé l'institution pour des raisons de politique politicienne, mais n'a rien fait pour remédier aux violations de la loi en matière de politique de recrutement.

Il est bien possible qu'il y ait eu quelques dysfonctionnements au sein du service de surveillance générale ou service de sécurité. Toutefois, il n'était nullement nécessaire de mettre le pays en émoi ni de déclencher une hystérie générale. Une enquête externe objective devrait prouver le contraire. S'il faut trouver des responsables pour les éventuels dysfonctionnements, il faut regarder dans la direction du comité de direction et du président.

Au vu de tous ces éléments, je me demande s'il ne faut pas envisager de donner son congé à monsieur Daem.

Mme Evelyne Huytebroeck .- Depuis Pâques la STIB est secouée par la révélation de comportements inacceptables. On parle de racisme, de méthodes de contrôle et de recrutements discutables, d'agissements sexistes. Le malaise dépasse de loin les simples incompatibilités d'humeur avancées dans un premier temps.

Moi-même, interpellée par des agents concernant des faits de racisme, j'ai déjà demandé, il y a près d'un an, à l'administrateur-général de la STIB et au conseil d'administration qu'une enquête soit menée. Le chef de patrouille mis en cause a été écarté pour une période de deux mois.

En janvier 1997, j'ai également demandé qu'une enquête plus approfondie ait lieu. Ma demande est restée sans suite et une plainte a été déposée devant le Comité d'égalité des chances.

Il a fallu attendre Pâques 1998 pour que les choses commencent à bouger. Pourquoi ne pas avoir envisagé des mesures plus radicales plus tôt ? Pourquoi le président de la STIB a-t-il dû recourir à ce coup de gueule médiatique en se mettant en grève? Est-ce là tout ce qu'il a à proposer pour affirmer sa responsabilité, pourquoi n'a-t-il pas réagi plus tôt?

Le climat actuel est peu favorable à un service efficace. Certains agents de contrôle et de sécurité de la STIB se prendraient-ils pour des Rambo de pacotille, se croient-ils assimilés à des milices privées, sont-ils l'objet d'une propagande fasciste?

Des responsables ont déjà été écartés mais il faut plutôt envisager un débat de fond sur ce service qui emploie près de 200 personnes. Celles-ci sont chargées, en plus du contrôle et de la sécurité, de procéder aux arrestations d'urgence, etc...

Depuis 1991, la gendarmerie est également présente dans le métro. Ceci est la conséquence de l'incapacité des communes à mener une action cohérente et solidaire dans le cadre de ce service qui était assuré auparavant par la police communale. C'est la raison pour laquelle il avait fallu établir un projet de coopération avec le fédéral. Mais quelles sont les prérogatives des trois corps actuellement sur le terrain (la gendarmerie, la police communale et les services de la STIB)? Les fonctions de chacun sont mal définies. Des malentendus semblent s'être installés. On est en droit de se demander aujourd'hui si la violence qui a diminué dans le métro n'a pas été propulsée vers la surface.

Les agents en mezzanine sont aujourd'hui moins nombreux. Ne faudrait-il pas renforcer ce service dont la fonction n'est pas répressive et qui est sans doute le premier rempart contre la violence ?

Une enquête interne est en cours. J'attire l'attention comme l'ont fait certains responsables syndicaux, sur le fait qu'elle ne peut être menée exclusivement par des responsables de la STIB.

Une enquête externe est réalisée dont nous devrions pouvoir connaître les résultats au sein de cette assemblée. Il serait également bon d'instaurer au sein de notre commission de l'Infrastructure un débat sur le rôle du service de contrôles de la STIB. Peut- être devons- nous nous pencher sur les exemples étrangers, comme celui de la RATP, qui a défini plus clairement les prérogatives respectives de la police et de ses services.

Il y a également confusion au sein de la STIB entre le rôle du président du conseil d'administration et celui de l'administrateur général. Lequel est le porte- parole de la STIB?

Monsieur le Ministre, vous vous êtes institué comme une sorte d'arbitre, assurant en quelque sorte un pouvoir temporaire. Il faut cependant respecter l'autonomie de la STIB.

Le conseil des usagers ne se réunit plus. Ne serait-il pas bon de le remettre sur pied afin que les clients puissent participer à la prise de décision?

Il faut donc entamer un débat le plus rapidement possible. Il faut qu'il soit absolument transparent. C'est pourquoi je demande que le résultat de l'audit nous soit communiqué.

En dépit de tout cela, il faut reconnaître à la STIB la mise en place d'une politique de recrutement essentiellement orientée sur Bruxelles et qui tient compte de la population d'origine étrangère. C'est presque la seule société publique bruxelloise à agir de la sorte et cette tendance doit être encouragée.

Il est de l'intérêt de tous que le service de sécurité travaille dans un climat serein (*Applaudissements sur les bancs ECOLO, PRL-FDF, PS, PSC*).

M. Michiel Vandenbussche (en néerlandais).- Je pars des principes suivants. La STIB joue un rôle capital au niveau des services qu'offre notre Région. Pendant des années, la majeure partie des responsables et des agents ont fait du bon travail. L'image positive de la STIB a été souillée par quelques brebis galeuses. Ceci est inadmissible et une intervention rapide et courageuse s'impose. Nier ou mimimiser ces faits graves serait inacceptable. De la même façon, nous ne pouvons tirer sur le messager. Il faut initier un large débat social. Toutefois, cette interpellation a trait à la responsabilité politique. Il n'est pas toujours facile de garder l'équilibre fragile entre les responsabilités du Gouvernement, du conseil d'administration et de la direction. Une réévaluation s'impose.

J'en viens aux faits. Le comportement raciste du service de sécurité ne peut être passé sous silence. Il est clair que le système de quotas repose sur des critères bien curieux et vise surtout les jeunes immigrés. Les faits ne sont pas des moindres: espionnage, fouille à nu jusqu'au viol. Il faut donc agir vite.

Il y va des compétences du service de sécurité. Outre la sécurité interne, il y a la sécurité externe, qui est de la responsabilité de la gendarmerie. Le ministre peut-il me donner plus de précisions à ce sujet? Le 15 mai une enquête interne devrait être finie. Parallèlement, une enquête externe serait menée, visant plutôt les compétences. La gravité des faits rend une enquête externe indispensable. Des décisions auraient été

prise très récemment. D'autre sources contredisent toutefois cette information. Qu'en est- il?

J'espère que cette crise sera une occasion pour restaurer l'image positive de la STIB et pour préciser le rôle de cette institution dans la politique des transports en commun.

M. Dominique Harmel .- Il est vrai que la STIB est une société qui emploie beaucoup de personnes et, parmi celles-ci, nombre de Bruxellois. Il est vrai aussi qu'elle a toujours mené une politique ouverte à l'égard de tous et l'on ne peut que l'en féliciter.

Aujourd'hui, l'image de la STIB est salie par certains. Si ces accusations graves sont exactes, alors il faut tout mettre en place en prenant non seulement des mesures internes mais également des sanctions pénales. S'il y a effectivement des comportements racistes, des écoutes téléphoniques, des personnes suivies... au mépris du respect de la vie privée, il s'agit de délits qui doivent être punis.

Monsieur Vandenbussche dit que la STIB est salie par certains mais moi je dis que je suis scandalisé par l'attitude du Président de son conseil d'administration. Je ne lui demande pas de démissionner ou de pleurnicher devant les caméras de télévision, mais de réunir son conseil d'administration. Il doit gérer cette société. S'il n'en est pas capable, il devait le savoir au départ. De plus, vu sa formation et son métier, il doit respecter certains principes.

Dans ce dossier, on a tout mélangé. S'il y a des mesures internes à prendre, elles ne sont cependant pas suffisantes. Par ailleurs, il faut également savoir où est la vérité puisqu'il y a des membres du personnel qui allèguent certaines choses et des responsables qui les nient.

Il y a un extrême urgence et un véritable danger face auxquels on ne fait que discuter et avancer des déclarations fracassantes.

Je le répète, l'attitude du Président du conseil d'administration est d'autant moins admissible que la STIB emploie plus de 5.500 personnes.

Parallèlement, je demande aussi au ministre d'agir, plutôt que de hurler avec les loups.

Il y a quelques années, on a mis en place un service de sécurité.

Le but de ce service était d'assurer une plus grande sécurité aux usagers des transports en commun bruxellois. Bien entendu, cela ne signifiait pas qu'il fallait transformer ce service en milice privée ou en service "rambo".

Si certains ont dépassé leurs prérogatives, on est devant un délit qui doit être puni. Après les investigations internes, il faut savoir quelles sont, les réponses qui ont été données par les principaux intéressés et il faut également savoir quelles mesures doivent être prises à l'égard des fautifs. En outre, il faut rechercher la vérité.

Aujourd'hui, on travaille dans la plus grande confusion, il est d'autant plus urgent d'y mettre fin que les problèmes sont graves.

Seule une commission d'enquête externe sera à l'abri du reproche de partialité.

Il ne faut pas se tromper de débat et, s'il s'avère que ce qui a été dit dans la presse est exact, il faut prendre des mesures internes, mais il faut aussi aller plus loin.

Il ne faut toutefois pas commettre l'erreur, comme on l'a fait au sein d'autres Parlements, de se lancer dans des commissions d'enquête et de demander à certains de jouer un rôle pour lequel ils ne sont pas formés. (*Applaudissements sur les bancs du PSC*)

Mme Françoise Carton de Wiart .- Des témoins masqués se sont récemment exprimés sur TV Brussel au sujet de comportements inadmissibles de la part de certains membres du service de surveillance de la STIB. En 1996, déjà, un des agents incriminés avait été retiré du service pour deux mois et une plainte avait été déposée auprès du Centre pour l'égalité des chances.

Les organes de gestion de la STIB ont décidé d'une enquête interne dont nous attendons les résultats pour le 15 mai. Il faut aller vite. Pour notre groupe, toute cellule extrémiste raciste et partisane à l'intérieur de la STIB doit être extirpée fermement et calmement. Comptez-vous le faire et en avez-vous les moyens ?

L'enquête interne est nécessaire mais les personnes interrogées par un directeur, en présence éventuellement d'un délégué syndical, ne se sentent pas en confiance et liberté de parole. Un audit du service surveillance a été demandé à une société privée. Ces auditeurs pourront-ils recueillir des témoignages des personnes craignant de s'exprimer devant leurs chefs?

Les faits de racisme sont souvent accompagnés de harcèlement sexuel, ce phénomène doit être pris en compte.

Toutes les personnes susceptibles de témoigner pourront-elles le faire au sujet du harcèlement sexuel sans craintes de vexations ou de représailles?

Nous avons besoin d'une entreprise qui nous transporte avec régularité, rapidité, sécurité, avec un minimum de confort, et pour pas trop cher. Je reste convaincue que la majorité du personnel de la STIB travaille dans cet esprit et je l'en remercie. (*Applaudissements sur les bancs du PRL-FDF*)

M. Walter Vandenbossche (en néerlandais).- Je me rallie à l'intervention de monsieur Dominique Harmel.

La présentation des faits par le président-avocat est très juridique. Les propos de monsieur Dominiek Lootens-Stael confirment, selon moi, le rôle de l'extrême droite.

Les faits doivent faire l'objet d'une enquête judiciaire. C'est le seul moyen de punir les actes de racisme et de discrimination.

La grève mélodramatique du président est déplacée. Il n'est pas le messager, comme dit monsieur Michiel Vandenbussche, mais le président du conseil d'administration, qu'il a négligé de réunir. Les médias s'érigeraient-ils en juges à présent?

La seule solution était la réunion du conseil d'administration et du coseil de direction. Si ces derniers voulaient pas suivre, il devait saisir le juge d'instruction.

M. Michiel Vandenbussche (en néerlandais).- 80% des faits de ce dossier n'ont pas été révélés par le président. Les médias doivent également joué un rôle indépendant.

M. Walter Vandenbossche (en néerlandais).- Il ne s'agit pas de l'exactitude des faits, mais de la procédure que monsieur Daem a suivie.

Une enquête judiciaire approfondie s'impose et, si nécessaire, des sanctions devront être prises. Le président du conseil d'administration doit cesser de faire ce qu'il fait actuellement et retourner à son vrai travail.

L'ordonnance relative à la STIB présente visiblement pas mal de défauts, tels que le déséquilibre entre le conseil d'administration et le conseil de direction. A cet égard, ne faut-il pas trouver un nouvel équilibre?

Après l'enquête judiciaire, il faut engager un nouveau débat. C'est également à cette occasion qu'il faudra parler des responsabilités politiques.

M. Willy Decourty .- Le groupe socialiste est inquiet devant cette grave dérive au sein d'un service public particulièrement important. Un service qui aurait laissé se développer petit à petit une sorte de milice dont les missions de contrôle se seraient orientées progressivement vers des pratiques contestables. Je dis "milice" car je ne vois pas comment qualifier autrement ce groupement mieux équipé que la gendarmerie.

Les témoignages sont nombreux sur les interventions musclées perpétrées à l'encontre des voyageurs; des coups se sont perdus, des insultes ont été échangées; le choix des voyageurs à contrôler aurait souvent été orienté en fonction de leur faciès.

Certains de ces agents se seraient également livrés à des missions au sein même de la STIB: filatures et récoltes de renseignements sur la vie privée de collègues.

Au sujet de la sécurité, cette mini armée de Rambos, qui affiche à son palmarès des dizaines de milliers de PV, a obtenu l'effet inverse des buts qu'elle s'était fixés, en décriant l'institution tout entière. Les simples agents conducteurs ont été houspillés alors qu'ils n'ont rien à voir avec le service de surveillance, mais parce qu'ils portent l'uniforme de la maison. L'agressivité qui émane du comportement de ces agents engendre des réactions agressives de la part des usagers et les met mal à l'aise.

On en vient à regretter les bons vieux contrôleurs qui se préoccupaient plus du billet que de son détenteur.

On se demande quel est le degré de collaboration entre cette brigade d'intervention, la cellule de prévention et la brigade de gendarmerie.

On est donc loin de la mission première de la STIB : transporter des voyageurs d'un point à un autre de la ville.

Il est étonnant que ce scandale éclate aujourd'hui seulement. Les agents de la STIB interrogés disent que cette situation est connue depuis très longtemps, et dénoncée! Car des membres de la STIB, intervenant auprès de la hiérarchie, ont déposé des plaintes pour faits de racisme contre certains agissements de ces agents zélés.

Au sein de l'institution, une pétition, dont on ignore ce qu'elle est devenue, a circulé il y a peu pour protester contre la constitution d'une "série blanche", un groupe d'agents qui travaillent aux mêmes heures et qui ont écarté de leur service leurs collègues au visage plus coloré. Certains conducteurs évitent même de travailler sur des lignes qui passent par Saint-Josse ou Schaerbeek.

Il a fallu que le président fasse grève et que la presse creuse l'événement pour que les lèvres commencent à se déserrer. D'aucuns parleront de protections. Ce serait difficile à croire sans qu'il n'y ait, dans la hiérarchie, un soutien, même tacite, à un système qui s'est mis à empiéter largement sur les compétences de la gendarmerie et qui, sans doute, aurait été plus justifié à Neufchâteau...

Pourquoi tant d'inertie coupable ? De quel budget dispose ce service? Quels sont les contrôles? Questions qui trouveront, peut-être, réponse à l'aboutissement de l'enquête en cours, dont on peut s'étonner qu'elle ait été confiée à des personnes internes à la STIB, et ne jouissant pas du détachement nécessaire.

Le rôle que joue la STIB dans le projet de ville est fondamental. Nous n'avons pas le droit de la laisser se déteriorer. (*Applaudissements sur les bancs du PS*)

M. Guy Vanhengel (en néerlandais).- On a déjà dit beaucoup de choses au sujet des procédures, mais pas assez en ce qui concerne l'intérêt de l'usager.

Manifestement, il est difficile d'obtenir des informations correctes auprès de la STIB. Je pense, entre autres, au prétendu détournement d'une rame de métro il y a quelques mois. En l'espèce, nous ne savons toujours pas ce qui s'est passé réellement. A ce jour, il n'y a toujours aucune information sur le fond de l'affaire. Dans ce débat, nous nous sommes également focalisés sur des questions de procédure, sans nous préoccuper des faits proprement dits.

J'espère que la réponse du ministre permettra aux usagers de savoir précisément ce qui se passe. On ne pourra pas rétablir la confiance entre les utilisateurs des transports en commun et la STIB tant qu'on n'aura pas donné d'explications complètes et correctes sur les informations divulgées ces dernières semaines dans les médias. Comment est-il possible que les services de la STIB acquièrent des équipements spéciaux, un véhicule destiné à la l'espionnage de particuliers? N'y a-t-il vraiment aucun contrôle?

Quant aux mesures de sécurité décrites, je ne pense pas au service spécial de surveillance générale, mais plutôt à une brigade de gendarmerie ou aux services de police. Une équipe spéciale est-elle nécessaire? D'ailleurs, je ne sais plus quoi penser d'un fonctionnement d'un service de ce type au sein de

la STIB. La formation, l'espionnage et l'accomplissement de tâches policières par des personnes particuliers suscitent bien des questions.

La direction de la STIB a peut-être aussi commis des fautes graves. La direction et le conseil d'administration n'ont-t-ils pas failli à leur mission?. Il faut rétablir la confiance. Un contrôle normal reste nécessaire. Une politique plus efficace devrait permettre d'améliorer également la sécurité. (*Applaudissement*)

M. Thierry de Looz-Corswarem .- Parce que l'incompétent président du conseil d'administration de la STIB est incapable de gérer sa maison, une fois de plus, le Conseil régional se croit obligé de perdre son temps. Cette fois-ci pour une sulfureuse histoire digne d'un scénario de film du genre 007. En effet, on y trouve tous les ingrédients du polar classique, sexe et espionnage compris. Il est évident qu'ici nous avons à faire à un règlement de comptes entre deux conceptions diamétralement opposées : celle de l'extrême gauche, mondialiste et intolérante et celle de ceux épris de liberté, pour qui la société n'existe pas sans ordre et pour qui la chienlit mène à la dictature.

Le chef du service de sécurité a été descendu en flammes parce qu'il a été rendu responsable de tout ce qui a été évoqué dans la presse par le président de la STIB avant d'avoir rencontré ce dernier; cette attitude malhonnête du citoyen Daem visait à le déboulonner pour le remplacer par un de ses amis politiques.

Accuser M. Sicx d'être gravement coupable parce qu'il a acquis pour son service des boucliers n'est pas sérieux et enlève toute crédibilité à celui-ci qui par la grâce de la politique politicienne est arrivé à ce poste.

Accuser M. Sicx d'avoir imposé à son personnel un entraînement lui permettant de tenir tête à la rue et de rétablir l'ordre est ridicule. S'il ne l'avait pas fait, on l'aurait accusé de négligeance.

Ce genre d'attaques font partie d'un plan de déstabilisation des forces de l'ordre par l'extrême gauche. La police et les forces de l'ordre sont dans le collimateur de ceux qui, à la solde de l'étranger, ont juré la perte de la Belgique.

Se baser sur des dénonciations anonymes diffusées par la RTBF est indigne d'un président de la STIB. Cela prouve que Daem n'est pas crédible.

On reproche également à M. Sicx les quotas de productivité qu'il a imposés à son personnel. Pourquoi certains membres de son personnel rentrent-ils tous les jours bredouilles ou presque alors que d'autres, toujours les mêmes, dépassent très largement le quota imposé en traquant ceux qui mettent la STIB en difficulté en ne payant pas leur voyage et en terrorisant les utilisateurs de nos transports en commun?

Le racisme et l'agressivité ne sont pas du tout là où les tenants de la désinformation affirment les trouver. Il faut avoir beaucoup de compréhension pour ce qu'endurent les contrôleurs.

Il existe, en effet, un contrôle sélectif des utilisateurs. Les loups ne se dévorent pas entre eux.

On condamne la circulation de publications racistes. Le personnel de la STIB n'a donc plus le droit de lire ce que bon lui semble! La démocratie est morte en Belgique. Les syndicats veulent limiter les libertés des citoyens mais se plaignent en disant que la liberté syndicale est menacée.

Il est symptomatique de constater que ceux qui se trouvent en première ligne, face à une certaine catégorie de la population bruxelloise, sont taxés de racistes.

Le Front national exige la démission de M. Daem parce qu'il a prouvé que sa place n'était pas à la tête d'un conseil d'administration devenu l'instrument de sa propre propagande. Il a, de plus, donné le mauvais exemple en faisant lui-même la grève. Il utilise des méthodes nazies et n'est pas un démocrate. La semaine dernière, il a prouvé qu'il était dangereux pour la population bruxelloise et il n'a d'ailleurs plus la confiance de la majorité du personnel de la STIB.

Le Font National exige que M. Sicx reprenne ses fonctions et qu'il reçoive une promotion parce que, grâce à lui, la peur du gendarme existe encore dans les véhicules de la STIB et dans les couloirs du métro.

Malheur pour Bruxelles si les agresseurs et les tricheurs apprennent que tout est permis. Vous savez, je l'espère, ce qui se passe dans les banlieues françaises.

M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport .- Il est vrai qu'il est 18 heures, mais les parlementaires auront quand même la primeur de l'information. S'ils n'avaient pas été aussi diserts, j'aurais pu intervenir plus tôt.

(Poursuivant en néerlandais)

Depuis quelques semaines, des membres ou d'anciens membres du service de surveillance générale de la STIB, principalement, confient leurs témoignages, anonymes ou non, à la presse. Il s'agit d'accusations graves portées contre certains membres du service de sécurité ? (Poursuivant en français).

(Reprenant en français)

Les faits dénoncés concernent:

- l'attitude raciste de certains membres du personnel de surveillance lors du contrôle des tickets ou lors des cours de formation; -la mise en place d'un système de quotas à respecter chaque jour par les contrôleurs, de la fraude pouvant induire un comportement discriminatoire; - des cas de comportement proche du harcèlement sexuel lors des contrôles; - la filature de certains responsables de la STIB; - la mise sur écoute d'une réunion syndicale; - la formation à caractère paramilitaire des agents de surveillance (projection de cassettes, close-combat, entraînement d'équipe avec palans et cordes, etc..); - la présence d'un matériel divers, non adapté à un service de surveillance (matraques électriques, boucliers, casques, etc)

(Poursuivant en néerlandais)

Au cours de la séance du 21 avril, le comité de gestion et le conseil d'administration ont ordonné l'éloignement, responsable pendant la durée de l'enquête, du service de Surveillance générale et de son chef adjoint. Le directeur général de la STIB, le directeur général adjoint et le directeur du service Exploitation ouvriront une enquête interne. Les conclusions de cette enquête devront être rendues le 15 mai au plus tard.

(Poursuivant en francçais)

Enfin, la réalisation d'un audit externe afin d'analyser les missions du service de surveillance et leur exécution et proposer d'éventuelles adaptations en vue d'une délimitation claire des compétences de ce service par rapport aux forces de l'ordre. Les conclusions doivent être fournies pour le 30 mai au plus tard. Une certaine discrétion a été demandée à tous les responsables afin que les enquêtes puissent se dérouler dans la sérénité. Il semble qu'elle n'est pas toujours respectée.

(Présidence: M. Armand De Decker).

Je voudrais rappeler quel est le cadre réglementaire qui régit le service de surveillance. Contrairement à ce qui a été dit, ce cadre existe et il définit précisément les missions respectives.

L'arrêté royal du 15 décembre 1976 portant règlement de police des transports prévoit en son article 41 que les personnes qualifiées pour veiller à la bonne exécution du règlement sont, notamment, les agents de l'exploitation désignés par le gouvernement et assermentés. Cet arrêté n'évoquait pas la création d'un service de surveillance.

En mai 1978, la direction du service "Exploitation" a mis en place une cellule de surveillance propre à la STIB, chargée d'assurer la sécurité des installations du métro en dehors des heures de prestation de la brigade intercommunale de surveillance.

L'arrêté du 6 décembre 1990 de l'exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale arrêtant le cahier général des charges auquel est soumise la STIB définit plus précisément les responsabilités de la STIB à l'égard de la lutte contre la fraude, le vandalisme et les agressions.

L'article 16 de ce texte stipule que c'est à la police communale que revient la mission principale de lutte contre l'insécurité sur le réseau de surface et dans le réseau métro. Dans la mesure où les polices ne sont pas présentes à tout moment, la STIB doit assurer une surveillance suffisante du réseau métro. La brigade spéciale de la police du métro peut exercer une surveillance policière et procéder à des interventions. Les agents assermentés peuvent procéder à des contrôles d'identité dans le cadre des compétences de police qui leurs sont conférées. La STIB apportera à la police toute l'aide nécessaire pour des actions de prévention et des mesures de sécurité. La STIB prendra des mesures préventives différentes susceptibles de faire face aux agressions et au vandalisme contre ses équipements, ses agents et ses clients. On commence donc, à l'époque, à s'inquiéter de l'insécurité qui règne dans le métro et on constate une désaffectation de la clientèle.

L'article 17 précise qu'étant responsable de la perception de ses recettes, la STIB doit prendre les mesures nécessaires pour faire face à la fraude. Elle développera donc des actions de prévention et organisera des contrôles sur voitures ou en zone payante.

Ses agents assermentés pourront procéder à des contrôles d'identité dans le cadre des compétences de police qui leur sont confiées.

Une circulaire ministérielle du 6 décembre 1991 stipule que les agents de la STIB, assermentés et investis d'un mandat de police judiciaire peuvent identifier toute personne dans le cadre de la réglementation sur la police du transport. Ils peuvent le faire même préventivement. Ces agents peuvent exiger la présentation de la carte d'identité et, en cas de refus, maintenir sur place la personne jusqu'à l'arrivée d'une autre force de police. On oublie que, parfois, en raison de l'agressivité de certains interpellés, les menottes sont nécessaires pour assurer la sécurité des agents.

Cette circulaire ministérielle a reçu l'aval du ministre de l'Intérieur, M. Tobback, qui, tout en mentionnant son opposition à une prolifération des compétences des brigades spéciales de police, reconnaît la compétence des agents assermentés de la STIB pour procéder à des contrôles d'identité dans le cadre de leur mission.

M. Wathelet, ministre de la Justice, marque également son accord sur le projet de circulaire.

Dans une lettre du 12 juin 1991, M. Tobback confirme que les agents du service de surveillance générale de la STIB ne tombent pas sous l'application de la loi du 10 avril 1990 sur les entreprises de gardiennage, de sécurité ou les services internes de gardiennage.

L'arrêté régional du 18 juillet 1996 arrêtant le nouveau cahier des charges auquel est soumise la STIB confirme les missions de sécurité et de surveillance définies dans le cahier des charges arrêté le 6 décembre 1990.

Le nouveau cahier des charges de la STIB stipule cependant que la gendarmerie peut aussi exercer une surveillance policière et procéder à des interventions en conformité avec la mission commerciale de la STIB. En effet, le 13 décembre 1993, la Conférence des bourgmestres avait décidé le retrait de la Brigade intercommunale de surveillance du métro.

Comment se répartissent les devoirs et pouvoirs de la gendarmerie et du service de surveillance générale de la STIB ?

Il incombe à la gendarmerie de patrouiller dans les zones accessibles au public et dans les zones non accessibles au public où il y a des indices matériels que des voyageurs s'y trouvent; de contrôler les voyageurs sur la base de la loi sur la fonction de police; de surveiller, dans les stations, les agissements suspects; d'accéder aux locaux dans les stations où se trouve un téléphone; d'intercepter les personnes et de les

fouiller; de maintenir en arrestation des personnes interceptées; de rédiger un procès-verbal et de contrôler des tickets.

Il incombe au service de surveillance générale de contrôler les titres de transport; de demander et de se faire remettre les cartes d'identité lors d'un contrôle de titres de transport; de rédiger un procès- verbal; d'aller porter plainte au bureau de la brigade de gendarmerie du métro en cas d'injure et de maintenir l'auteur de coups, menace par geste, délit ou crime, dans un local technique avec possibilité de réaliser une palpation de sécurité et de faire vider le contenu des poches (ce qui exclut le déshabillage et la fouille dans les poches) et d'appeler la brigade du métro.

En attendant les résultats de l'enquête interne et de l'audit externe, que faut-il penser des éléments dénoncés?

De nombreux faits semblent remonter à cinq ou dix ans, voire même plus. Quelles sont alors les motivations de ceux qui ont attendu aussi longtemps avant de s'exprimer?

Une confusion apparaît aux yeux de certains entre des interventions entreprises par le service de surveillance de la STIB et celles menées par la brigade du métro de la gendarmerie, confusion entretenue par une similitude des uniformes. L'arrestation d'un délinquant ne peut pas toujours s'effectuer sans heurt.

Je m'interroge aussi sur certains amalgames qui apparaissent comme flagrants et pourraient signifier une volonté particulièrement sordide de certains de régler leurs comptes par presse interposée.

Une cassette vidéo montrant un entraînement militaire n'a jamais été diffusée lors de l'écolage d'agents du service de surveillance. Plutôt que d'être destinée à un entraînement militaire du type para-commando, la présence d'un palan et de cordes ne serait-elle pas justifiée suite à un accident qui s'est produit à la station Comte de Flandres lorsqu'un jeune garçon était tombé dans une cheminée d'aération, restant accroché à une poutre inaccessible aux services de secours ?

Le cahier des charges élaboré en 1990 prévoyait que la STIB devait assurer une surveillance suffisante du réseau de métro, dans la mesure où les polices n'étaient pas présentes à tous moments. A l'époque, la gendarmerie n'assumait pas encore les tâches de sécurité dans le métro. Dans ces conditions, serait-il possible que certains agents aient été initiés par des brigades judiciaires à certaines techniques de lutte contre la délinquance et, notamment, à des cours de filature et de surveillance? A-t-on vérifié si ces cours se sont poursuivis après 1994, lorsque la gendarmerie a assuré de manière permanente la sécurité dans le métro ?

Quant à la matraque téléscopique, tous les agents assurant le contrôle des tickets en sont-ils équipés ou s'agit-il uniquement des agents en civil à la recherche d'auteurs d'infractions ou de délits dans les installations de la STIB ?

Les agents de la STIB ne peuvent pas effectuer de fouille corporelle, mais ils peuvent procéder à une palpation de sécurité de manière à s'assurer que la personne interpellée n'est pas en possession d'une arme. L'embout magnétique des matraques téléscopiques n'est- il pas justement créé pour effectuer cette palpation de sécurité sans qu'il y ait le moindre contact physique avec la personne interpellée.

L'achat de 18 casques et de boucliers pour les agents du service s'est-il fait à l'insu de la direction de la STIB pour constituer une sorte de milice privée ou s'agit-il de casques achetés en 1986 afin de les protéger lors de matches à risques? Sait-on que les 10 boucliers achetés pour protéger les agents chargés de protéger les installations de la STIB en cas d'émeutes éventuelles n'ont jamais été utilisés et sont toujours dans leur emballage de protection.

(Poursuivant en néerlandais)

Je déplore la légèreté avec laquelle certains lancent des accusations publiques qui ont été insuffisamment vérifiées. Je déplore également la désinvolture avec laquelle on condamne d'ores et déjà certains responsables sans même les avoir entendus et en ignorant les droits les plus élémentaires de la défense.

(Poursuivant en français)

Il était gênant, alors que la STIB dispose de nombre de juristes compétents, que de graves accusations soient portées, via les médias, contre des membres du personnel sans qu'ils aient été auparavant interrogés.

(Poursuivant en néerlandais)

Si l'interaction entre la justice, le monde politique et les citoyens bat aujourd'hui de l'aile, il est de notre devoir de créer le contexte qui devra permettre à la justice de se prononcer souverainement et en toute sérénité. La rancune de certains témoins anonymes vis-à-vis de leurs collègues ou de leurs chefs ne contribue assurément pas à revaloriser le débat et ne facilite pas l'enquête interne.

(Poursuivant en français)

Qu'on ne se méprenne pas sur mes propos. Le moment est venu de faire toute la lumière sur cette pénible affaire. Les éléments à ma disposition me portent à penser que des faits de racisme, d'abus de pouvoir de police et d'autres dérives se sont effectivement produits. La vérité doit être apportée, dans les délais fixés, par les responsables de l'enquête interne pour chacune des accusations portées à l'encontre de membres du personnel de surveillance.

Les témoins doivent avoir le courage de parler à visage découvert, la délation n'a que trop duré. Les personnes mises en cause doivent également pouvoir se défendre.

Je réclamerai des sanctions exemplaires s'il devait se confirmer que des actes racistes ou d'autres déviations ont été commis. Je ne me contenterai pas de simples mutations et, si des faits graves sont prouvés, j'exigerai le licenciement immédiat des personnes responsables. Je demanderai aussi que des sanctions soient prises à l'égard de ceux qui auraient diffusé de fausses informations, ternissant par là l'image de la STIB et celle de 5.500 travailleurs remarquables dont le seul

but est de rendre le meilleur service qui soit au public. Je regrette à ce sujet que le président de la STIB ait jugé bon de diffuser, avant toute enquête et toute information préalable aux organes de gestion de la société, le contenu des allégations qu'il avait recueillies, sans peut-être bien mesurer le tort qu'il pouvait causer à la STIB. J'estime que, quand on est un patron, il faut se comporter comme tel, régler les problèmes d'une manière interne et, après seulement, diffuser des communications. Cela n'a pas été le cas et cette attitude a choqué nombre de travailleurs qui se sont sentis humiliés.

La clientèle de la STIB a besoin de sécurité et ces événements ne peuvent servir de prétexte pour déforcer le service de surveillance. La lutte contre la fraude est un outil indispensable pour assurer la sécurité car il est démontré qu'il existe un lien étroit entre la fraude et la délinquance. Les contacts que j'ai eus dernièrement avec les responsables de la sécurité dans le métro de New-York me l'ont confirmé.

S'il devait s'avérer que l'enquête interne ne puisse donner une réponse précise quant à la véracité ou non de chacune des accusations et quant aux degrés de responsabilité, je demanderai instamment aux organes de gestion de la STIB de poursuivre l'enquête en cours et de porter plainte contre x et/ou de saisir le Comité P si nécessaire.

S'il apparaît, aux termes du rapport d'enquête définitif, qui sera soumis au comité de gestion lors de la réunion exceptionnelle qui se tiendra, à ma demande, le lundi 11 mai prochain, que des fautes graves sont démontrées, je demanderai aux dirigeants de prendre les sanctions disciplinaires prévues et de procéder au licenciement immédiat des personnes incriminées.

Je demande aux organes de gestion de procéder à la suspension immédiate des quatre personnes dont le nom est régulièrement cité dans l'enquête interne et qui sont aujourd'hui dans l'impossibilité d'accomplir normalement leurs tâches, en sorte qu'elles ne puissent plus se présenter à la STIB ni interférer dans l'audition des témoins ni dans le fonctionnement actuel du service de surveillance.(*Applaudissements sur les bancs de la majorité*).

M. Sven Gatz (en néerlandais).- Le ministre semble prendre les faits au sérieux. J'espère qu'il ira jusqu'au bout dans ce dossier.

Tous ceux qui ont voulu tourner le rôle du président du conseil d'administration en dérision et qui ont voulu ridiculiser ou minimiser les fait se sont trompés de débat.

Mme Evelyne Huytebroeck .- La question qui nous occupe méritait une longue réponse.

Je constate qu'il existe une réglementation solide et des textes précis sur les rôles du service de sécurité. On peut se demander, malgré la clarté des textes, pourquoi on constate des dérives et une telle confusion. Je ne voudrais pas que certains témoignages masquent des faits de racisme et de sexisme qui m'ont été rapportés à maintes reprises.

M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport .- J'ai voulu répondre globalement à tous les faits. Les responsables de la STIB sont attentifs à ces faits de racisme.

Mme Evelyne Huytebroeck .- Il est difficile pour des agents ayant subi des brimades de se confier à leurs supérieurs lors d'une enquête.

Nous voudrions être informés des résultats de l'audit. On ne peut pas faire l'économie de ce débat. L'éviction de certains agents ne va pas tout résoudre. Il faut réorganiser le service.

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais).- Soit, Monsieur Daem n'a toujours rien appris depuis novembre 1995, soit, il ment.

Il n'y aurait pas eu de témoignages anonymes si l'administrateur général n'avait pas donné l'exemple.

L'attitude sereine de Monsieur Sicx, qui n'a pas pris part au battage médiatique, offre un contraste criant avec celle du président qui a abusé de sa fonction à des fins politiques.

Les parlementaires seront-ils informés des résultats de l'enquête ?

- Les incidents sont clos.

QUESTIONS ORALES

Les anciennes brasseries Wielemans.

Mme Evelyne Huytebroeck .- Les anciennes brasseries Wielemans-Ceuppens, extraordinaire vestige architectural du passé brassicole bruxellois, sont l'un des plus lamentables chancres urbains. Les projets se sont bousculés depuis des années, jamais aucun n'a vu le jour et le quartier tout entier souffre du piteux état des bâtiments.

Les palissades protégeant le site se déteriorent au fur et à mesure, les trottoirs se défoncent, des pierres menacent de tomber du bâtiment et il est possible que les grandes pièces soient l'objet de squatters.

Un article de presse de février 1998 laissait entendre que les choses pouvaient changer rapidement. Trois mois plus tard, peut-on me dire où en est la situation?

La Région qui prévoyait, il y a trois ans, d'investir plusieurs dizaines de millions dans la réhabilitation du bâtiment a-t-elle effectivement décidé d'entreprendre des travaux et lesquels?

Le ministre André a-t-il rencontré les trois promoteurs? Un projet est-il susceptible d'être mené à bien? Quel est-il, et dans quels délais peut-il être réalisé?

Des contacts ont-ils été pris avec la commune à propos du bâtiment et un accord est-il intervenu?

M. Eric André, Secrétaire d'Etat adjoint au ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport .- Votre question est posée au ministre Picqué et à moi-même. Pris de court par l'évolution accélérée de nos tra-

vaux, je dispose de deux réponses, celle du ministre Picqué et la mienne. Je commencerai par celle de mon collègue.

Le bien en question est classé depuis le 20 juillet 1993. Depuis son entrée en fonction, le ministre Picqué a pris diverses mesures pour trouver une issue favorable à ce dossier, qui semble clairement démontrer la difficulté que représente l'absence de coopération dans le chef du propriétaire quand les dispositions réglementaires favorisent, de manière exagérée, les droits des propriétaires en regard des obligations auxquelles ils sont censés être soumis.

Le propriétaire, la s.a. Sinuzoïd, a introduit un dossier de travaux qui comporte un subside de restauration de 4,48 millions, engagé le 10 novembre 1994, ainsi qu'une autorisation de travaux, délivrée le 22 septembre de la même année.

En novembre 1996, à la demande du propriétaire, une prolongation d'un an pour l'exécution des travaux a été accordée, mais sans effets.

L'ordonnance patrimoine prévoit, en son article 27, alinéa 3, que le propriétaire doit entreprendre les travaux dans un délai de 3 ans.

A trois reprises, j'ai chargé mon administration de démarches. Celles-ci sont restées sans succès.

Par ailleurs, l'article 32 dispose que la Région peut enjoindre au propriétaire d'exécuter les travaux. Un courrier lui a été adressé le 10 avril 1998, sans succès.

Dès lors, l'ordonnance prévoit la possibilité de réaliser des travaux d'office. Mais le propriétaire peut aussi exiger l'expropriation du bien.

Cette disposition déséquilibre le système puisque, dans le rapport de force, le propriétaire dispose d'une arme majeure: supposons l'exigence de procéder à la réparation d'une corniche qui serait contrecarrée par la mise en demeure de procéder à une expropriation!

En l'espèce, des discussions ont été entamées avec le propriétaire en vue de trouver un accord de coopération. Il est trop tôt pour vous faire part des hypothèses en discussion.

Voilà pour la réponse du ministre Picqué.

Pour ma part, j'ai pris l'initiative de réunir au sein de mon cabinet les trois propriétaires du site.

De ces discussions, il ressort qu'il est trop tôt pour dévoiler les projets de réhabilitation du site. La volonté d'aboutir est réelle mais aucun accord ferme n'a encore été enregistré.

Toutefois, l'importance du site impose que des initiatives soient prises à court terme afin de réaliser un assainissement provisoire.

L'ensemble du site sera bientôt clôturé au moyen de panneaux éclairés. Les façades seront nettoyées et une société de publicité prendra en charge l'entretien des clôtures et façades des immeubles dans le cadre d'un contrat d'affichage. En outre, à ma demande, les trois propriétaires, en collaboration avec un partenaire privé, contribueront à développer une activité ludico- sportive sur le site. Une piste de VTT sera aménagée et un paysagiste donnera à l'ensemble une cohérence esthétique.

Concernant l'existence de contacts avec la commune, l'assainissement provisoire du site se prolongera par des interventions sur l'espace public environnant, à la fois à l'initiative de la commune et de la Région.

Mme Evelyne Huytebroeck .- Je suis heureuse d'apprendre que l'évolution attendue par les habitants depuis des années est en marche. Cependant, j'espère que les mesures prises provisoirement ne resteront pas provisoires pendant des années. Ce site a besoin d'un vrai et grand projet qui tienne la route.

M. Eric André, Secrétaire d'Etat adjoint au ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport .- Des solutions provisoires sont préférables à la situation actuelle mais je conviens avec vous que nous devrons être vigilants à ce que les choses n'en restent pas là.

M. Jean-Pierre Cornelissen .- Monsieur le Président, une question à propos de l'ordre du jour: les autres ministres vont-ils nous rejoindre?

M. le Président .- M. Picqué devait se faire remplacer par M. Tomas, qui est retenu. Profitons de la présence de M. André.

Entretien des voiries régionales.

M. Jacques De Coster .- La plupart des voiries régionales de notre Région sont des axes de circulation à haute densité de trafic permettant souvent des excès de vitesse du fait de leur configuration de type "autoroute urbaine". Des accidents de la circulation s'y produisent donc fréquemment, occasionnant des dégâts au paysage urbain public.

Les voiries régionales sont ainsi émaillées de souvenirs d'accidents: arbres à moitié abattus, murets défoncés, etc.

Le problème est que ces dégâts restent tels quels pendant des semaines, voire des mois, sans que l'administration régionale concernée ne se soucie de procéder aux réparations nécessaires.

Si ces "stigmates" sont peut-être utiles pour inciter les automobilistes à la prudence et au respect des limitations de vitesse, ils donnent une impression désagréable de laisser-aller des pouvoirs publics indigne de la capitale de l'Europe.Cette négligence ne contribue pas à donner une image de marque positive de notre Région.

Dès lors, n'est-il pas possible de mettre sur pied une cellule souple et rapide qui pourrait procéder d'urgence aux réparations des dégâts causés par les accidents de la circulation qui ont eu lieu sur les voiries régionales.

M. Eric André, Secrétaire d'Etat adjoint au ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport .- Je suis conscient de l'image négative donnée par les dégâts occasionnés par les accidents de circulation au paysage urbain public.

Une cellule s'occupe de cette problématique au sein de mon administration, chargée, d'une part, de la commande des réparations à opérer et, d'autre part, du recouvrement auprès des assurances du coût de celles- ci.

Il s'agit d'un véritable travail d'enquête pour retrouver, auprès des polices communales ou de la gendarmerie, les responsables des accidents et les coordonnées de leur compagnie d'assurance. Le montant total récupéré tourne aux alentours de 30 millions de francs par an, TVA comprise, tandis que les crédits alloués annuellement pour la réparation des dégâts résultant d'accidents et du vandalisme, ainsi que pour les travaux urgents de sécurité, s'élèvent à 60 millions, TVA comprise.

La procédure de réparation est mise en route dès la constatation des dégâts. L'Administration marque son accord sur le devis de l'entrepreneur et lui passe commande. Toutefois, il faut parfois tenir compte des délais pour certaines fournitures spéciales.

Je dois toutefois concéder que le système actuel ne donne pas entière satisfaction, malgré mes interventions auprès des différentes polices communales et de la gendarmerie, afin qu'une procédure accélérée soit mise au point pour signaler à mon Administration les accidents ayant entraîné des dégâts à l'espace public ainsi que leur localisation.

C'est pourquoi j'ai toujours défendu l'idée qu'une politique d'entretien efficace supposait la mise en oeuvre d'une structure souple permettant d'intervenir rapidement pour réparer et corriger une série d'hérésies mineures, qui font que l'on garde souvent de Bruxelles l'image d'une ville qui n'est ni vraiment belle ni vraiment propre.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer, en primeur, que, prochainement, une équipe d'intervention urgente en voirie régionale sera opérationnelle. Dans un premier temps, 12 agents y seront affectés.

Je compte beaucoup sur cette nouvelle structure pour continuer à améliorer l'image de marque de notre Région.

Si les résultats se révèlent positifs, l'expérience sera étendue.

Dans le cas particulier du tunnel Belliard, construit par le Ministère des Communications et de l'Infrastructure, il a fallu attendre la réception provisoire, ce qui a rallongé le délai d'intervention.

M. Jacques De Coster .- Il est, en effet, regrettable que la procédure administrative allonge les délais d'exécution des réparations.

M. Eric André, Secrétaire d'Etat adjoint au ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport .- Je vous remercie de votre soutien et j'espère qu'il ira jusqu'à soutenir les propositions d'ajustement budgétaire que je présenterai. En ce qui concerne le numéro de téléphone vert, je suis prêt à étudier cette solution en faveur des communes mais pas, au moins dans un premier temps, à destination du grand public. On risquerait une surcharge de ligne et, de plus, le grand public ne fait pas toujours très bien la différence entre voirie régionale et voirie communale.

M. le Président .- Monsieur André pourrait-il communiquer à ses collègues du gouvernement mon regret de voir tant de ministres absents lors d'une séance où sont prévues des questions orales.

Etant donné que de nombreux parlementaires sont également absents, je me chargerai de leur faire la même remarque.

Visite du secrétaire d'Etat chargé des travaux publics à Lyon.

M. Benoît Veldekens .- Monsieur André, vous avez séjourné à Lyon au début du mois d'avril et y avez rencontré divers responsables municipaux. Pouvez-vous nous faire part des enseignements que vous avez retirés de cette visite et des éventuelles nouvelles mesures concrètes que vous envisagez d'adopter en ce qui concerne la gestion, la programmation et la coordination des chantiers de travaux, tout comme sur l'organisation des travaux d'urgence. Que faites-vous pour accélérer certains chantiers mineurs pour lesquels on constate des lenteurs anormales?

En ce qui concerne la politique en matière de parkings souterrains, celle-ci, de même que l'ensemble de la problématique des stationnements, est gérée à Lyon par une société d'économie mixte chargée de veiller à la cohérence et à la dynamique globale en la matière. Quelles mesures ont-elles été prises à Bruxelles dans ce sens?

Quant à l'éclairage public et à l'intensification des programmes prévus à cet égard, cela devrait être une priorité. Les communes devraient y être associées dans le cadre d'un plan global et concerté. Cela permettrait d'améliorer l'image de la ville. Quelles initiatives ont-elles déjà été décidées par le gouvernement en la matière?

M. Eric André, Secrétaire d'Etat adjoint au ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport .- La communauté urbaine de Lyon (COURLY), composée de 55 communes, présente plusieurs similitudes avec notre Région.

J'ai donc décidé de m'y rendre afin d'examiner dans quelle mesure la Région bruxelloise pouvait bénéficier de l'expérience de la communauté urbaine de Lyon en matière d'aménagement de l'espace public, de signalisation des parkings hors voirie, de coordination des chantiers de travaux publics. Comme beaucoup, je savais que Lyon était devenue une référence dans ces domaines.

En matière de gestion des chantiers de travaux publics, la COURLY dispose d'instruments juridiques, administratifs et pratiques en permettant une coordination efficace dans le temps et l'espace. J'ai été conforté dans la démarche que j'ai entreprise dans le même sens il y a un an. L'ordonnance "coordination des chantiers" fut approuvée par le Conseil régional le 30 janvier 1998. Lorsque les arrêtés de cette

ordonnance auront été pris, nous disposerons d'un instrument législatif comparable à celui de la COURLY.

La COURLY a mis sur pied une commission de coordination dont le travail est facilité par l'utilisation d'un logiciel performant appelé "Chorus". Nous avons déjà instauré une telle commission et je suis en train d'étudier la façon de la doter d'un logiciel adapté.

En matière de gestion des petits chantiers, qui consistent le plus souvent en petites réparations en voirie, la COURLY a constitué une équipe d'intervention d'urgence dont j'ai pu observer l'efficacité. Il était intéressant pour moi de connaître l'importance de cette équipe et les moyens dont elle dispose en fonction du nombre d'interventions effectuées. J'ai moi-même mis sur pied une telle équipe, "la patrouille des castors", dont je vais annoncer sous peu la mise en opération. Elle sera constituée de douze personnes et je suis disposé à augmenter son effectif si je parviens à obtenir la collaboration des communes. Pour revenir à votre proposition de numéro vert, je ne la trouve pas opportune car on risque de surcharger les lignes et le grand public fait souvent la confusion entre voirie régionale et voirie communale.

En ce qui concerne les parkings souterrains, la COURLY a réussi à augmenter le taux d'utilisation des parkings hors voiries grâce à une signalisation directionnelle appropriée et en imposant des critères de qualité relatifs à leur aménagement.

J'ai, quant à moi, adopté la même démarche en élaborant une charte "pour une meilleure utilisation des parkings hors voirie" qui devrait être signée par la plupart des gestionnaires de parking d'ici peu. Une signalisation directionnelle relative à leurs parkings sera alors mise en place, acoompagnée, pour certains d'entre eux, d'une amélioration de la qualité de leur aménagement.

A Lyon, j'ai également pu apprécier les aménagements lumière réalisés en se basant sur les études de type "Plan lumière" élaborées par des spécialistes en la matière. J'ai moi-même confié, il y a un an, une mission d'étude au spécialiste français, Roger Narboni, afin d'élaborer un schéma directeur d'aménagement lumière pour l'ensemble de la Région bruxelloise. Il était en effet indispensable de se doter d'un tel outil, si nous voulions donner une cohérence et une lisibilité à la Région de nuit. J'ai présenté le contenu de cette étude au gouvernement aujourd'hui même.

Aujourd'hui, il me tient à coeur de concrétiser les résultats de cette étude. J'ai ainsi dégagé des budgets importants pour cette année et l'année prochaine, qui permettront de renouveler les installations d'éclairage public désuètes le long de certains axes majeurs. Je suis également revenu conforté dans ma démarche en ayant appris que la COURLY avait investi au départ des montants comparables à ceux que j'ai réservés dans mon budget.

En guise de conclusion, j'ai pu tirer de nombreux enseignements et des encouragements à poursuivre dans la voie que je me suis tracée, de cette visite très intéressante au cours de laquelle d'autres sujets, tels que la politique cyclable, le plan de verdurisation ou encore la politique portuaire, ont été abordés.

M. Benoît Veldekens .- L'aspect lumière est très important, de belles artères bien éclairées sont de nature à améliorer l'image de notre Région. Le problème sera d'associer les communes. Je m'étonne que dix communes sur dix-neuf ne soient pas d'accord avec votre proposition relative aux chantiers d'urgence. S'occuper de la voirie régionale, c'est bien mais il faudra veiller à ce que l'éclairage des voiries régionales soit compatible avec celui des voiries communales, dont dépendent souvent des petits squares en bordure de grands axes.

M. Eric André, Secrétaire d'Etat adjoint au ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport .- Je tiens à vous rassurer. Le nouveau mailla ge Région-communes aura pour souci une plus grande cohérence dans l'aménagement.

- La séance est levée à 19 h. 30'.

- Prochaines séances demain à 9 h. 30' et à 14 h. 30'.

CONGES ET ABSENCES

Mme Caroline Persoons, M. Bernard Clerfayt, Mme Danielle Caron, M. Robert Hotyat et Mme Ghislaine Dupuis, empêchés, demandent d'excuser leur absence à la présente séance.